



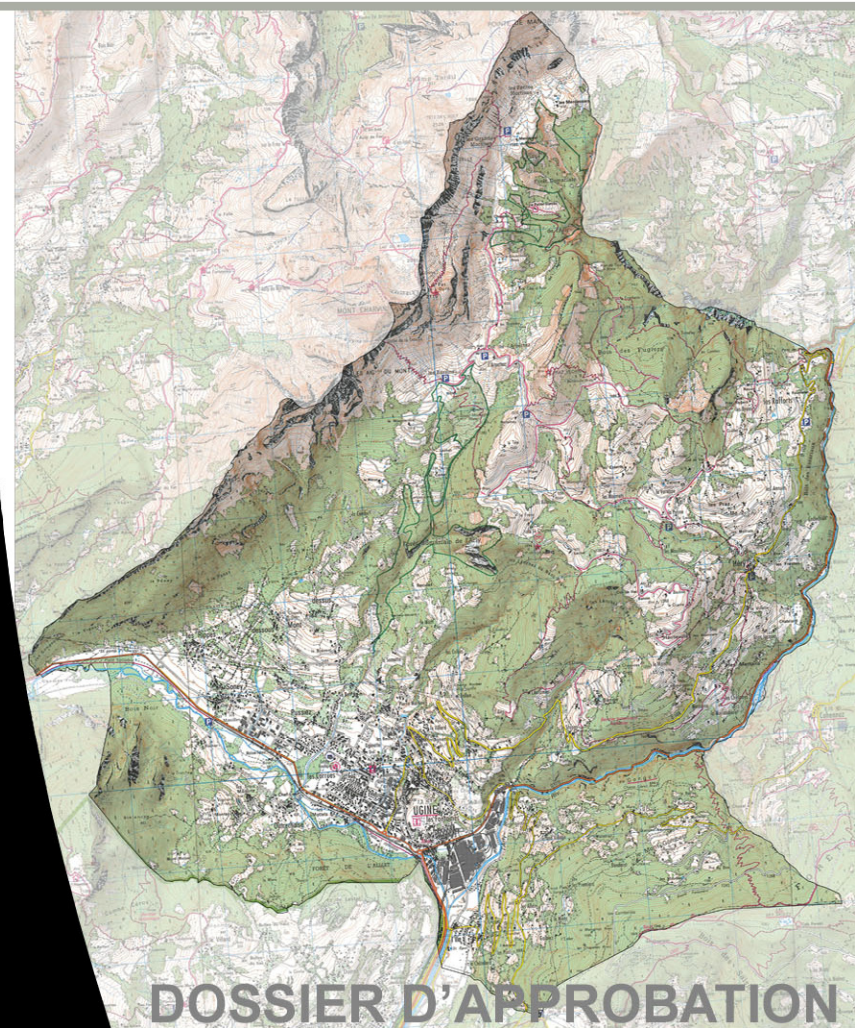
architecture
urbanisme
paysage

2BR
SCP Bernard, Ramel et Bouilhol
Architectes Diplômés Par Le Gouvernement

Plan Local d'Urbanisme UGINE

582, allée de la sauvegarde-69009 LYON
tél: 04.78.83.61.87 fax:04.78.83.64.62
mail: agence.lyon@2br.fr

Notice sanitaire



DOSSIER D'APPROBATION

**Vu pour être annexé
à la délibération**

Le Maire

POS approuvé le 02 mai 2000

Elaboration du PLU prescrit le 07 avril 2008

Dossier de PLU arrêté le 23 Avril 2012

Dossier de PLU approuvé le 17 Décembre 2012



Mairie d'Ugine
BP2
73401 UGINE CEDEX
Tél : 04 79 37 33 00
Fax : 04 79 37 36 07

BORDEREAU D'ENVOI
n°11/060339

Service Cadre de Vie
Tél : 04 79 37 35 07
services.techniques@ugine.com

Affaire suivie par : Mathieu BERTOLINI

SOUS-PREFECTURE DE LA SAVOIE
86 rue Jean-Baptiste Mathias
BP 112
73207 ALBERTVILLE CEDEX

Date : 27 juin 2011

Objet : Rapport annuel 2010 eau et assainissement

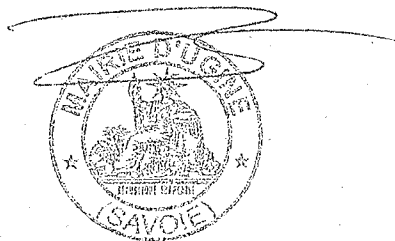
Madame, Monsieur,

Suite au Conseil Municipal du 6 juin 2011 et de la délibération qui a été approuvée et que vous avez certifiée en date du 14 juin 2011, nous vous prions de trouver ci-joint un exemplaire du rapport annuel 2010 eau et assainissement de notre commune.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mathieu BERTOLINI
Responsable du Service Eau et Assainissement



Ville d'UGINE



UGINE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Service de l'assainissement



*Philippe FARZON
Maire Adjoint*

Mairie d'Ugine
Service Cadre de Vie
Tel : 04.79.37.36.12

EXERCICE

2010

Document établi
le 27 avril 2011
selon l'article L. 2224-5 du Code Général
des Collectivités Territoriales et conforme
au décret n°2007-575 du 02/05/2007

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	1
1.1. Présentation du territoire desservi	1
1.2. Mode de gestion du service	1
1.3. Estimation de la population desservie	1
1.4. Conventions d'import ou d'exports d'effluents	1
1.5. Nombre d'abonnements	1
1.6. Volumes facturés	2
1.7. Détails des imports et exports d'effluents	2
1.8. Autorisations de déversements d'effluents industriels	2
1.9. Linéaire de réseaux de collectes (hors branchements)	2
1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées	2
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	4
2.1. Modalités de tarification	4
2.2. Frais d'accès au service et autres prestations	4
2.3. Délibérations fixant les tarifs	4
2.4. Facture d'assainissement type	5
2.5. Recette du service	5
3. Indicateurs de performance	6
3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	6
3.2. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié	6
3.3. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies En application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié	6
3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié	6
3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation	7
4. Financement des investissements	7
4.1. Montants financiers des travaux engagés en 2010	7
4.2. Etat de la dette du service	7

4.3.	Amortissements	7
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du Service et montants prévisionnels des travaux	8
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

- Nom de la collectivité : Mairie d'Ugine
- Compétences liées au service : Collecte, transport, traitement
- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) : Commune d'Ugine, Commune de Marthod, Commune de Thénésol
- Existence d'une étude de zonage Non
- Existence d'un règlement de service Oui, approuvé le 12 février 1993
- Existence d'une CCSPL Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 90% de la population Uginoise.

1.4. Conventions d'import ou d'export d'effluents

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Import	Marthod	1 convention commune	10/05/2006	3 ans reconduits tacitement
Import	Thénésol			

1.5. Nombre d'abonnements

Commune	Nombre d'abonnés	2009	2010
UGINE	- abonnés domestiques	2949	3015
	- abonnés non domestiques	110	110
MARTHOD	- abonnés domestiques	Informations non transmises	
	- abonnés non domestiques		
THENESOL	- abonnés domestiques	37	45
	- abonnés non domestiques	sans	sans

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Volumes facturés

Commune	Volumes facturés	2009	2010
UGINE	- abonnés domestiques	257 778	279 455
	- abonnés non domestiques		
MARTHOD	- abonnés domestiques	Informations non transmises	
	- abonnés non domestiques		
THENESOL	- abonnés domestiques	3 901	4 216
	- abonnés non domestiques	sans	sans

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.7. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes importés de	2009	2010
MARTHOD	46 005 m ³	67 452 m ³
THENESOL	2 025 m ³	3 579 m ³
Total des volumes importés	48 030 m ³	71 031 m ³

1.8. Autorisations de déversements d'effluents industriels

Une étude est en cours afin de mettre à jour les arrêtés autorisant le déversement des eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique. L'Ordre de Service a été signé le 3/12/2010.

ETUDE EN COURS

1.9. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Commune	Linéaire [km]	2009	2010
UGINE	Réseau séparatif (eaux usées)	43 366 ml	43 466 ml
	Réseau unitaire	15 510 ml	15 370 ml
MARTHOD (pour info)	Réseau séparatif (eaux usées)	Informations non transmises	
	Réseau unitaire		
THENESOL (pour info)	Réseau séparatif (eaux usées)	2 435 ml	2 950 ml
	Réseau unitaire	sans	sans

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : 9

1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 station d'épuration.

STEP n°1 : Nom de la STEP
Code SANDRE de la station : 060973303001

Traitement des effluents

- Type de station : Boues activées
- Commune d'implantation : Ugine
- Lieu-dit : L'Isle
- Capacité nominale : 12 000 Equivalents Habitant (EH)

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de : 3 125 abonnés
 La population raccordée à la station d'épuration est de : 5 611 habitants permanents et 841 saisonniers

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	610 kg/j	1 370 kg/j	915 kg/j	3150 m³/j

Prescriptions de rejet

Station d'épuration non soumise à arrêté de rejet mais conforme à la circulaire du 4/11/1980.

Milieu récepteur du rejet : Arly

Rejet polluant autorisé :

Paramètre	Nbre analyse	Concentration (mg/l)	Ou	Rendement (%)
DBO5	12	25	Ou	80
DCO	12	125	Ou	75
MES	12	35	Ou	90

Charges recues par l'ouvrage¹

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées (moyenne)	282.23 kg/j	679.09 kg/j	371.54 kg/j	70.05 kg/j	8.81 kg/j	635 772 m³/j
Rendement de la station d'épuration (moyen)	39.93 %	79.44 %	87.66 %	26.61 %	38.01 %	Sans objet

La charge de DBO5 reçue en 2010 était de 50.30 g/j par habitant.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Tonnage de boues produites	2009	2010	Variation
en tonnes de matière sèche (tMS)	28,272	34,644	+ 22.54 %

Glossaire

- EH : Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.
- DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
- DCO : Demande chimique en oxygène.
- MES : Matières en suspension.
- NKj : Azote Kjeldhal.
- NGL : Azote global.
- Pt : Phosphore total.
- tMS : tonne de matière sèche

¹ Donnée non obligatoire réglementairement

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2009 et 01/01/2010 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/ 2009	Au 01/01/ 2010
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	11.62 €	11.91 €
Part proportionnelle AEP (€ HT/m ³)	Tarif unique	0.974 €/m ³	1.0 €/m ³
Part proportionnelle Ass. (€ HT/m ³)	Tarif unique	0.718 €/m ³	0.74 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	oui	oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique	0.19 €/m ³	0.19 €/m ³
	Autre : Modernisation des réseaux (ass.)	0.13 €	0.13 €

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2009	2010	Variation
Frais d'accès au service	0 € HT	0 € HT	0 %
Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)	0 € HT	0 € HT	0 %
Coût du branchement	Mise en place du branchement et entretien à la charge du propriétaire		

2.3. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

> Délibération du 14/12/2009 fixant les tarifs du service d'assainissement

2.4. Facture d'assainissement type

2.4 Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2009 et au 01/01/2010 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ^a :

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2009	1 ^{er} jan 2010	Variation (%)
Consommation eau	118.88	120.00	2.67
Location de compteur	11.62	11.91	2.50
Consommation eaux usées	86.16	88.90	3.06
Modernisation des réseaux (assainissement)	15.60	15.60	0
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	22.80	22.80	0
TVA (le cas échéant)	13.26	13.93	4.89
Total [€ TTC]	254.72	267.09	4.85

Au 1^{er} jan 2010 - Prix théorique du
m³ pour un usager consommant
120 m³ :

2.17 €/m³

Commentaires : la redevance Agence de l'Eau « lutte contre la pollution » est une redevance liée au service public de l'eau potable, elle doit donc bien être prise en compte dans le prix TTC du service de l'eau potable.

Dans le cas où le service est assuré en régie, il convient de supprimer les lignes « Délégataire »

2.5. Recettes du service

Recettes de la collectivité

	2009	2010	Variation
Recettes liées à la facturation des usagers			
Total recettes de facturation	191 485.42	205 325.68	+7.75 %

Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	24 880.89	40 513.84	+62.83 %
Contribution au titre des eaux pluviales	9 784.25	11 707.92	+ 19.66 %
Redevance modernisation des réseaux	35 357.27	36 573.42	+ 3.44 %
Produits exceptionnels		17.28	

Total des recettes	261 507.83	295 138.14	+ 12.86 %
--------------------	------------	------------	-----------

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>
20	mise à jour du plan au moins annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	<input type="checkbox"/>
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	<input type="checkbox"/>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 60.

3.2. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

La collecte des effluents est conforme Non Oui
(Indicateur fourni par le service police de l'eau).

3.3. conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Les équipements sont conformes Non Oui
(Indicateur fourni par le service police de l'eau).

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié ;

La performance des ouvrages est conforme Non Oui
(Indicateur fourni par le service police de l'eau).

3.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	34.644
	<input type="checkbox"/> Non conforme	0

⁽¹⁾ TMS = Tonnage de Matières Sèches évacué par chaque filière

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est :

$$\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100 = 100 \%$$

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux engagés en 2010

Montants des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2010	110 511.60 €
--	--------------

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre	0	0
Remboursement au cours de l'exercice		
<i>dont en intérêts</i>	43.01	0
<i>dont en capital</i>	3 772.74	0

4.3. Amortissements

	2009	2010
Montant de la dotation aux amortissements	78 691.49	78 878.39

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Extension des réseaux et création réseaux de transfert	280 000 €/HT
Création de réseau en séparatif avenue de la Libération	140 000 €/HT
Création réseau pour le secteur d'Outrechaie	178 000 €/HT
Création de réseau Mt Dessus / Mt Dessous	454 000 €/HT
Création et raccordement d'une unité de traitement de Montgombert	100 000 €/HT
Mise en séparatif secteur le Tondu	170 000 €/HT
Mise en séparatif Baticoop Cyclamen	139 000 €/HT
Réhabilitation des réseaux rue du Centenaire	92 500 €/HT
Optimisation de la gestion des déversoirs d'orages	90 000 €/HT
Réhabilitation de la STEP	2 000 000 €/HT

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).
- Au cours de l'année 2010, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances.
- Au cours de l'année 2010, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}} = 0.00 \text{ €/m}^3$$



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUIN 2011

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 23 ABSENTS : 06 REPRESENTES : 06</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD. Secrétaire de séance : M. Augustin HALDOU.</p>
<p>DATE DE LA COMPTABILITE : Le 31 mai 2011</p>	<p>Étaient présents M. Franck LOMBARD, Mme Sophie DIBAL, M. Michel CHEVALLIER, Mme Odette RIGOTTI, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Nadine BERTHET, M. Philippe GARZON, Mme Christèle GERANI, M. Anastasie HALDOU, Mme Mathilde MONTIGNIER-MONNET, M. Karim PERRON, Mme Françoise VIGUET-LARRIN, M. Georges ANJOU, Mme Nathalie CAZALES, M. Gérard MILLET, M. Gérard PUFFIET-ARTIER, M. Sébastien VIOLLAT, M. Pierre METRAL, M. Louis BERTRANDO, Mme Annie COCCIFOLA, M. Jean-Pierre CALVAT, Mme Agnès CREVEY, M. Hubert DIPIASTROMATTEO</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION : Du 10 Juin 2011 Au 12 Juin 2011</p>	<p>Étaient représentés : M. Alain GIARDINI ayant donné pouvoir à M. Hubert DIPIASTROMATTEO, Mme Bernadette BAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel LOMBARD, Mme Marie-Thérèse BERCEPET ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, Mme Mireille GUILLANDO ayant donné pouvoir à M. Pierre METRAL, Mme Gladie CHEVALLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadine BERTHET.</p>
	<p>Étaient absents : M. Christophe POCHET</p>

Délibération n°8
 Rapporteur : M. Anson

Objet : Présentation du bilan d'exploitation 2010 du service de l'eau et de l'assainissement

Le décret n° 58-886 du 6 mai 1966 et sa version consolidée du 9 avril 2006, stipule dans son article premier : que le Maire ou son Représentant doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau potable et de service de l'assainissement.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il porte donc sur l'exercice 2010. Ce bilan comporte d'une part les indicateurs techniques et financiers des services de l'eau et de l'assainissement ainsi que les conditions techniques d'exploitation des réseaux, et d'autre part les éléments concernant la qualité de l'eau distribuée par la Commune.

Le rapport a été présenté en commission cadre de vie du 30 mai 2011.

Le rapport est consultable au service Cadre de Vie.

Le conseil municipal en a délibéré.
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

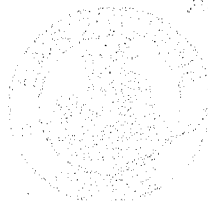
078-217306191-20110606-2011-06-06-D03-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2011
 Publication : 14/06/2011

Pour l'Autorité Compétente
 par délégation

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
 Pour le Maire empêché,
 Michel Chevallier,
 adjoint au Maire



Ville d'UGINE



UGINE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Service de l'eau potable



*Philippe GARZON
Maire délégué*

Mairie d'Ugine
Service Cadre de Vie
Tel : 04.79.37.36.12

EXERCICE

2010

Document établi
le 27 avril 2011
selon l'article L.2224-5 du Code Général
des Collectivités Territoriales et conforme
au décret n°2007-675 du 02/05/2007

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	1
1.1. Présentation du territoire desservi	1
1.2. Mode de gestion du service	1
1.3. Estimation de la population desservie	1
1.4. Conventions d'import ou d'exports d'effluents	1
1.5. Nombre d'abonnements	1
1.6. Ressources en eau	2
1.7. Volumes vendus	3
1.8. Linéaire du réseau de desserte	3
1.9. Récapitulatif des différents volumes	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service	5
2.1. Modalités de tarification	5
2.2. Frais d'accès au service et autres prestations	5
2.3. Délibérations fixant les tarifs	5
2.4. Facture d'assainissement type	6
2.5. Recettes (en €)	10
3. Indicateurs de performance	11
3.1. Qualité de l'eau	11
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	11
3.3. Rendement du réseau de distribution	12
3.4. Indice linéaire des volumes non comptés	12
3.5. Indice linéaire de perte réseaux	12
3.6. Taux moyens de renouvellement des réseaux d'eau potable	12
3.7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	13
4. Financement des investissements	13
4.1. Branchements en plomb	13
4.2. Travaux engagés au cours de l'exercice (en €)	13
4.3. Etat de la dette du service (en €)	13
4.4. Amortissements	14
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	14
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	14

Annexe I - Fiche qualité de l'eau potable de l'ARS

Annexe II - Note d'information Agence de l'Eau RMC

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

- Nom de la collectivité : Commune d'Ugine
- Compétences liée au service : Production, transfert, distribution
- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) : Commune d'Ugine (Ugine, Héry sur Ugine, Outrechaise, L'Isle, MontGombert)
- Existence d'un schéma de distribution Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui, délibéré et voté par le Conseil Municipal d'Ugine, dans sa séance du 03 mai 2004
- Existence d'une CCSPL Non

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ 90% de la population Uginoise.

1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Pas de convention d'import ou d'export

1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2009	2010	Observations
- abonnés domestiques	3559	3517	
- abonnés non domestiques	58	110	
Total des abonnés	3617	3627	

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6 Ressources en eau

Volumes d'eau prélevés

SERVICE DES EAUX

PRELEVEMENTS D'EAU ANNEE 2010

CAPTAGES	INDEX DE COMPTEUR		VOLUME EN M3	
	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010	De 01/01/2010 à 31/12/2010	
Les MONTS				
1 Départ de Mont-Dessous-le Brévant Diam. 100	115 380	102 390	12 993	
2 Départ du Villard biozognette Diam. 150	40	compteur bloqué estimation	748	primo compteur changé le 16/07/10
3 Départ de Villard-le Clos Diam 100	13	compteur bloqué estimation	1 775	primo Compteur changé le 19/07/10 mais pas de consommation Compteur 12/07/11
4 Départ du Villard-le Caset Diam. 90 (supprimé en janv. 2008)				
5 Départ du Villard-la Frachardé Diam. 85	7 490	7 214	276	
6 Départ Grand-Bry les zone industrielle	983 050	881 197	101 853	
7 Départ de la Grand-Style Pierre-Martine	4 083 830	3 298 812	785 028	
8 Réservoir Mt-Dessous (diam. 100) Pierre-martine	compteur bloqué estimation	compteur bloqué estimation	40 000	
9 Départ de Mont-Dessous-Les Rippes Diam. 60	709150	699 481	9 685	
CHAMPOCHER				
10 Combiné Diam. 100mm (départ Champ Rocher)		compteur bloqué estimation	788	
Combiné Diam. 20mm (départ Champ Rocher)		compteur bloqué estimation		
BANGES				
11 Départ Réservoir de Planfay vers Hanfay diam 150	15 000	11 959	3 041	
12 Départ réservoir de Banges Village-Dauges Village diam. 60	Estimation		800	
13 Départ réservoir du Château Diam 60	570	compteur bloqué estimation	6 774	primo Compteur changé le 4/05/10
PEAN-VORGET (Le Muis)				
14 Départ réservoir Plan Vurgis Pile-maison rose diam 20	compteur bloqué estimation	11 514	4 508	
15 Départ réservoir Jacques école de Hise Diam 30	2576	1277	1 299	
16 Départ réservoir Jacques réservoir Brulo.1 diam 20 (Changé compteur fin mai 2006 index est déposé 505000)	35 281	34 860	421	
LA CHARNETTE/LA PLATA/LA MOLETTE				
17 Réservoir de Montgoubert	827	estimation	6 289	primo Compteur changé le 25/06/10
OUTRECRASSE				
18 Départ de la Montex-la Montex diam 50 La COGNETTE - Héry	309 507	295 282	14 222	
19 Réservoir de La Varappe	65903	63 677	2 226	
Les JEUDREMEIS - Héry				
20 Départ Héry village diam 50 La PLAYS - Héry	7207	2 986	4 219	
21 Départ Réservoir des Rallons les Rallons	11 516	10 941	577	
22 Départ Réservoir des Annois Les Frases	80 813	59 697	21 113	
TOTAL			1 000 899	
Trop-plein en heure crasse au départ de Pierre-Martine à déduire =			133 844	
TOTAL			867 055	

Philippe GARLON
Vice-Adjoint

Total des prélèvements	847 355 m ³
Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) en % des volumes totaux prélevés VP 192 ¹	100 %

1.7 Volumes vendus

Volumes vendus aux abonnés du service

Volumes [m ³]	année 2010
Volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés	348 991 m ³
Volumes vendus aux autres abonnés	0
Volumes aux abonnés du service (Vc)	348 991 m ³

Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (= volumes exportés)

Volumes [m ³]	année 2010
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (E)	0

Total des volumes vendus

Volumes [m ³]	année 2010
Volumes vendus total (Vc) + (E)	348 991 m ³

1.3 Linéaire du réseau de desserte

	au 31/12/2010
Linéaire du réseau de desserte (L)	
o Adduction	12 032 ml
o Distribution	97 253 ml

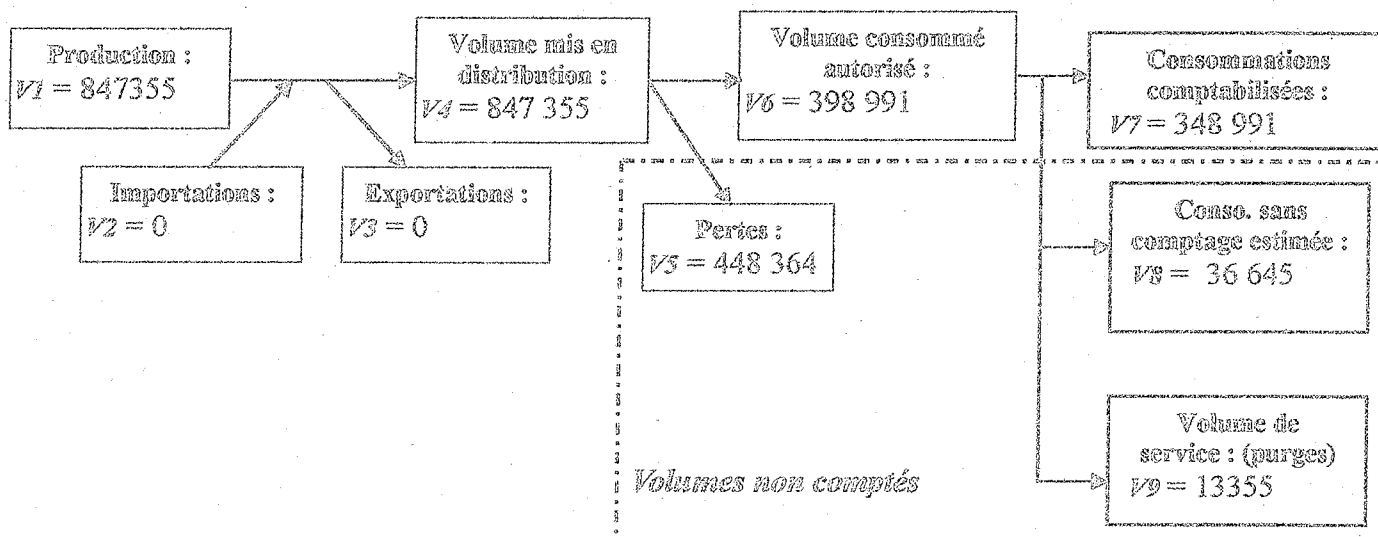
Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

¹ Renseignement demandé lors de la saisie des indicateurs sur le site internet. Il s'agit d'une variable de performance utilisée pour la consolidation des indicateurs P101.1 et P102.1

1.9 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V_2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V_3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_4 - V_6$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V_9 ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Les compteurs sont relevés 1 fois par an (août, septembre, octobre). La facturation est semestrielle (en juin et novembre). Une estimation de 50% de consommation est effectuée lors de la facturation de juin.

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables aux 01/01/ année n-1 et 01/01/année n sont les suivants :

Tarifs		An 01/01/ 2009	An 01/01/ 2010
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	11.62 €	11.91 €
Part proportionnelle AEP(€ HT/m ³)	Tarif unique	0.974 €/m ³	1.0 €/m ³
Part proportionnelle Ass.(€ HT/m ³)	Tarif unique	0.713 €/m ³	0.74 €/m ³
Autre :		€	€
Taxes et redevances			
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	oui	oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique	0.19 €/m ³	0.19 €/m ³
	Autre : Modernisation des réseaux (ass.)	0.13 €	0.13 €

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2 Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2009	2010	Variation
Frais d'accès au service	0 € HT	0 € HT	0 %
Frais d'ouverture et de fermeture	0 € HT	0 € HT	0 %
Coût du branchement	Mise en place du branchement et entretien à la charge du propriétaire		

2.3 Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > Délibération du 14/12/09 fixant les tarifs du prix de l'eau et de la location compteur

2.4 Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/ de l'année n-1 et au 01/01/ de l'année n pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

MAIRIE D'UGINE
SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

HOTEL DE VILLE
73400 UGINE

MAIRIE Renseignements - Accueil - Réclamations
Les lundi, mercredi et vendredi
de 8h00 à 12h00

TELEPHONE 04.79.37.93.00

FACTURE TYPE
VOTRE REFERENCE 170001700010000000

Adresse descriptif

73400 UGINE

Exp : Trésorerie d'UGINE
73400 UGINE

0201001000

0201001000

Dest :
FACTURE TYPE
CLIENT 120M3
PARTICULIERS
73400 UGINE

FACTURE

SERVICE DE L'EAU D'UGINE

3 Décembre 2010

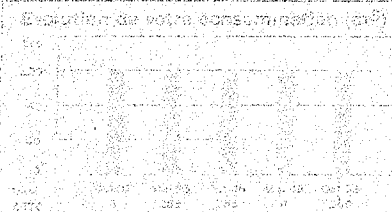
Présentation simplifiée de votre facture semestrielle

détail au dos

Votre Bloc-notes

Cette facture résumée se trouve au verso
de votre facture 2010.

VOTRE CONSOMMATION ESTIMEE	120 m ³		
	m ³	Prix moyen €/m ³	Montant TTC
Abonnement			0,10
Consommation	120	2,12	254,70
TOTAL :			254,80



NET A PAYER 260,85 €

Merci de régler cette facture à réception au plus tard : le 25 JANVIER 2011
Réglement à recevoir, carte acceptée
*P.P.P.T. hors abonnement arrêté la commune

Montant en
euros
260,85

Votre référence :
170001700010000000
N° de facture :
44364.02982

UGINE

0201001000
0201001000
0201001000

0201001000
0201001000
0201001000

0201001000
0201001000
0201001000

TALON A JOINDRE A VOTRE PAIEMENT PAR CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL

UGINE

(034) (034)

TRESORERIE D'UGINE
30 PLACE DU MONUMENT
73400 UGINE

Ne rien inscrire sous ce trait - ils ne servent à rien.

000017000170001000022000000 25885

N° COMPTEUR	NOUVEAU INDIC	INDICEN INDIC	CONTRIBUTADN
Eau n° 11/10/2009	8090	Eau n° 12/05/2009	1680

Détail de votre facture

Réf Client : 170001858 00100 00 01 Facture : 448364 02046-0301-CN

	Quantité	Prix Unitaire CHF	Montant Consommation CHF	Montant Abonnements et autres CHF	Contribution CHF	Taux TVA %
CONTRIBUTION DE L'EGALITE						
Consommation	120	0 9740	116 88			6,5
CONTRIBUTION ET TENDREMENT DES RESEAUX						228 88
Consommation	120	0 7180	86 16			6,5
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0 19	22 80			6,5
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120	0 13	15 60			6,5
ORGANISMES PUBLICS						5,81
Location du compteur		5 81		5 81		6,5
TOTAL Hors Taxes			240 44	5 81	247 15	
MONTANT TVA (à 5,5%)			13 55	3 21	16 76	
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			254 00	9 02	263 02	
						263 02 €

Pour mieux comprendre votre facture

En application de l'article L. 233 A du livre des procédures fiscales, pris sous et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°86-624 du 19 Août 1986 modifié par le décret n°81-362 du 13 Août 1981 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

Madame Monsieur, Comme pour vos factures précédentes de la ville d'Ugine à l'occasion de la mise en service de l'ancien schéma directeur d'eau potable et d'un schéma directeur d'assainissement. Ce travail est maintenant achevé au delà des diagnostics qui nous

permettent de connaître l'état de nos différents réseaux. Nous avons donc en accordé de définir un programme d'investissement pluriannuel indispensable à leur entretien ainsi qu'à l'amélioration de leur fonctionnement général. Réserver nous ressources en eau et se qualifie améliorer notre assainissement.

ainsi que la qualité des services que nous vous proposons tout en maintenant le prix de l'eau. font partie des priorités de l'équipe municipale. Nous ne manquons pas de revenir vers vous pour vous en expliquer le détail. Franck LOMBARD Philippe GARDON Maire d'UGINE 03 26 00 00 00

Comment régler votre facture ?

MAIRIE D'UGINE 03 26 00 00 00
110361 02068 CN 17 0001 858 00100 00

Réglement à adresser à la Trésorerie d'UGINE
avec la photo figurant au recto
ADRESSE : TRÉSORERIE PUBLIQUE
M. PÉRONNET, L'UGINE
60 Place du Albatros
75400 UGINE
TÉLÉPHONE : 03 26 00 00 00

BUREAUX OUVERTS
du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

MAIRIE D'UGINE
SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

HOTEL DE VILLE
73400 UGINE

MAIRIE CHANGEMENT HORAIRES ACCUEIL
lundi-mercredi après-midi de 13h30 à 17h30 et le
vendredi après-midi de 13h30 à 16h00.

TELEPHONE 04.79.37.33.00



FACTURE TYPE

VOTRE REFERENCE : 170001 688 00100 00

Adresse desservie

73400 UGINE

Exp : Trésorerie d'UGINE
73400 UGINE

Dest :
FACTURE TYPE
CLIENT 120M3
PARTICULIERS
73400 UGINE

FACTURE

SERVICE DE L'EAU D'UGINE

23 Juin 2010

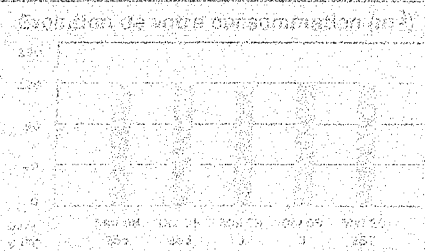
Présentation simplifiée
de votre facture domestique

détail au doc

Votre bloc notes

Accès aux consommations de 2010 (50% de la
consommation de 2009)

VOTRE CONSOMMATION ESTIMEE		120 m ³	
	m ³	Prix moyen* du m ³	Montant TTC
Abonnement			6,29
Consommation	120	2,17	260,80
TOTAL :			267,09



NET A PAYER

267,09 €

Merci de régler cette facture à réception au plus tard : le 30 JUILLET 2010

Règlement à réception, sans escompte

*Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime

Montant en
euros
267,09

Votre référence :
170001 688 00100 00
N° de facture :
512084 01031

UGINE

(04 79 37 33 00)

UGINE

PARCHEMIN
CLIENT 120M3
73400 UGINE

067 Chex 170001 688 00100 00
Montant 267,09 €

Date: 17/06/10

267,09 €

TALON A JOINDRE A VOTRE PAIEMENT PAR CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL

TRESORERIE D'UGINE
60 PLACE DU MONUMENT
73400 UGINE

Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier.

000017000170001000022000000

26709

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2009 en €	1 ^{er} jan 2010 en €	Variation (%)
Consommation eau	118.88	120.00	2.87
Location de compteur	11.62	11.91	2.50
Consommation eaux usées	88.16	88.80	3.06
Modernisation des réseaux (assainissement)	15.60	15.60	0
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	22.80	22.80	0
TVA (le cas échéant)	13.28	13.93	4.89
Total [€ TTC]	254.72	267.09	4.85

Au 1^{er} jan 2010 - Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³	2.17 €/m³
---	-----------------------------

Commentaires : la redevance Agence de l'Eau « lutte contre la pollution » est une redevance liée au service public de l'eau potable, elle doit donc bien être prise en compte dans le prix TTC du service de l'eau potable.

Dans le cas où le service est assuré en régie, il convient de supprimer les lignes « Déléataire »

2.5 Recettes (en €)

Recettes de la collectivité

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau aux usagers y compris vente d'eau en gros	375 394.87	463 839.28	+ 23.56 %
dont abonnements	43 340.61		%
Total recettes de vente d'eau	375 394.87	463 839.28	+ 23.56 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	3 464.95	1 088.56	- 68.58%
Atténuations de charges		166.50	
Produits exceptionnels	2.25	68.23	
Redevance pour pollution	59 435.27	60 582.64	+ 1.93 %
Total des recettes	481 637.95	525 745.21	+ 9.16 %

3. Indicateur de performance

3.1 Qualité de l'eau

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

Paramètres microbiologiques FICHE P101.1	année 2010
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	95
Nombre de prélèvements conformes	71
Pourcentage de prélèvements conformes	74%

Paramètres microbiologiques à l'origine de non-conformités : Coliformes, Escherichia-coli, Entérocoques

Paramètres physico-chimiques FICHE P102.1	année 2010
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	90
Nombre de prélèvements conformes	62
Pourcentage de prélèvements conformes	68.89%

Paramètres physico-chimiques à l'origine de non-conformités : turbidité, conductivité, équilibre calco-carbonique, COT

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	au 31/12/2010
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;
- + 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;
- + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;
- + 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;
- + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;
- + 10 : existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;
- + 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;
- + 10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

3.3 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3 \times 100}{V_1 + V_2} = 47.09 \%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution ($V7/V4$) est de 0.41 %.

3.4 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 12.49 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.5 Indice linéaire de perte réseaux

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_5}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 11.24 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2006	2007	2008	2009	2010
0.960	2.175	0.243	0.567	0.328

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0.78 \%$$

3.7 Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

	au 31/12/2010
Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau	50 %

La valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ; 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture ; 60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant par les volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Les branchements d'eau étant d'ordre privé, le Service des Eaux ne dispose d'aucune connaissance concernant les branchements en plomb.

4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en €)

Montants des travaux engagés	243 089,54
Montants des subventions pour ces travaux	Travaux non subventionnés
Montants des contributions du budget général pour ces travaux	RAS

4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre	841 345,74	798 906,67
Remboursement au cours de l'exercice		
dont en intérêts	34 574,93	33 458,88
dont en capital	60 243,99	42 491,85

4.4 Amortissements

	2009	2010
Montant de la dotation aux amortissements	143 656.71	142 740.63

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Projet Avenue des Charmettes, améliorer la quantité et la pression en eau ainsi que la défense incendie.	83 946 € HT
Projet le Manche, alimentation en eau potable de différents lieux dit de montagnes	133 855 € HT
Projet avenue Jules Bianco, améliorer la quantité et la pression en eau ainsi que la défense incendie.	50 000 € HT
Projet DRAIN 6, Mise aux normes d'un captage AEP afin d'améliorer la qualité de l'eau distribué.	50 000 € HT
Projet Montgombert, régularisation de la situation administrative des captages en eau potable du secteur avec travaux pour diminution Arsenic	150 000 € HT
Travaux de Mises aux normes des captages pour les Alpagnes, le MERU, BELLIEUVRE, LES CHAPPES, MERDACIER.	20 000 € HT
Renouvellement des compteurs de production d'eau potable avec mise en place de la télésurveillance des réservoirs.	50 000 € HT

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2010, le service a reçu 1 demande d'abandon de créances venant du trésorier, et en a accordé 1, pour un montant de 535.15 €.

Au cours de l'année 2010, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}} = 0.002 \text{ €/m}^3$$

une ville d'avance

ANNEXE N°1

Nombre de conformité : 4 sur 4 analyses.
Limites de qualité : absentes de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 18 °F - maxi. : 19 °F
Références de qualité maxi. : aucune



Eau peu dure.



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 2 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

UGINE NERY LES RAFFORDS

MAIRIE DE UGINE

MAIRIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par le captage :

LA DAIS

Voire eau est distribuée sans traitement.

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des écarts de production.

L'eau de robinet doit satisfaire aux exigences de qualité de tous types : des analyses de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut nuire à des usages particuliers à court ou à long terme et des références de qualité pour les paramètres indiquant la pollution ou le fonctionnement des installations.

Les distributeurs sont également surveillés en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

Des plans de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau et les usages de population.

Les résultats d'analyse du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.



Nombre de conformité : 5 sur 5 analyses.

Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

UGINE LE CHATEAU
Mairie de UGINE

Service de l'Énergie

Vous êtes alimentés par les captages :

BANGE
LE CHATEAU



Valeurs mesurées : nitr. : 13 µg/L - maxi. : 20 µg/L
Préférences de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.

Valeurs mesurées : mini. : 2 mg/L - maxi. : 3 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Votre eau est distribuée sans traitement.

L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut nuire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

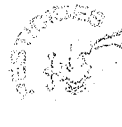
Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau afin qu'elle réponde aux installations de traitement de l'eau et d'analyses.

Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,5 µg/l

Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.



Vous pouvez nous contacter :

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service Environnement Santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé.

Les prélèvements sont réalisés à la source, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au moment du consommateur.

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des objectifs de production.

L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut nuire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau afin qu'elle réponde aux installations de traitement de l'eau et d'analyses.

Des paramètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini : 14 °F - maxi : 19 °F
Références de qualité maxi : aucune

Eau peu dure.

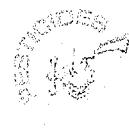


Valeurs mesurées : mini : 3 mg/L - maxi : 3 mg/L
Limites de qualité maxi : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Absence de mesures pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

UGNE MERY COLONIE DIVRY

MAIRIE DE UGNE

MAIRIE DE UGNE

Vous êtes alimentés par les captages :

- LA COGNETTE
- LA TUILLETTE

Votre eau est distribuée à partir de la station :

- STATION DE LA VARAPPE

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le Service d'hygiène et de santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la source, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au réseau du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des délais de production.

> L'eau de robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut entraîner des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de l'état de fonctionnement des installations.

> Le distributeur de l'eau est tenu de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

> Des paramètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques microbiologiques.

> Les résultats d'analyses et de contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés dans tous les points de vente.



Nombre de conformité : 5 sur 6 analyses.

Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles.

UGINE NERY CHEF-LIEU

MAIRIE DE USINE

MAIRIE DE USINE

Vous êtes alimentés par les captages :

- LA DIAIS
- LES MOUILLES AMONT
- LES ZEUEDEMETS



Valeurs mesurées : mini. : 10 °F - maxi. : 19 °F

Références de qualité maxi. : aucune

Eau peu dure.



Valeurs mesurées : mini. : 3 mg/L - maxi. : 4 mg/L

Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Valeurs mesurées : mini. : 0,0 NFU - maxi. : 2,2 NFU

Références de qualité maxi. : 2 NFU

Eau occasionnellement turbide.

Voire eau est distribués sans traitement.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique satisfaisante; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

Le principe sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

Les prélèvements sont réalisés à la source, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

L'eau de robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de tous types, des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicatifs de pollution du distribution par des installations.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

Des paramètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Les résultats d'analyses ou données sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.
 Limites de qualité : absence de germes/100ml
Eau de bonne qualité bactériologique.

UGINE MONTGOMBERT BAS
MAIRIE DE UGINE
MAIRIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par le captage :
 DRAIN N°5 DE MALATRET



Valeurs mesurées : mini. : 3 °F - maxi. : 6 °F
 Références de qualité maxi. : aucune
Eau douce.



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 2 mg/L
 Limites de qualité maxi. : 50 mg/L
Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Vous êtes alimentés sans traitement.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Valeurs mesurées : mini. : 7 µg/l - maxi. : 10 µg/l
 Limites de qualité maxi. : 10 µg/l
Eau présentant une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique. Sur le plan chimique, un seul dépassement de la limite de qualité de faible importance, a été mis en évidence pour le paramètre arsenic. L'ensemble du territoire sanitaire réalisé en 2010 aurait néanmoins que l'eau de ce réseau peut être utilisée sans restriction d'usage pour les consommateurs.

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le Service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au moment du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- Leur rôle principal est de vérifier la conformité de qualité de deux types : l'absence de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut entraîner des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de contamination des installations.
- Le distributeur est responsable de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyse.
- Des mesures de prévention doivent être mises en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- Les résultats d'analyses ou de contrôles sanitaire sont régulièrement diffusés et affichés à la mairie de votre commune.



Nombre de conformité : 5 sur 6 analyses.
 Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles.



Valeurs mesurées : mini. : 5 °F - maxi. : 7 °F
 Références de qualité maxi. : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini. : 2 mg/L - maxi. : 3 mg/L
 Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,00 mg/L
 Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Valeurs mesurées : mini. : 0 µg/l - maxi. : 10 µg/l
 Limites de qualité maxi. : 10 µg/l

Eau présentant une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

UGINE LISLE

Mairie de UGINE

Vous êtes alimentés par les captages :

**BENOIT
 PLAN VORGET**

Voire eau est distribuée sans traitement.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique satisfaisante.

Sur le plan clinique, de faibles dépassements de la limite de qualité fixée par la réglementation en vigueur ont été mis en évidence pour le paramètre arsenic. Suivant les recommandations du ministère de la santé et compte tenu des teneurs relevées, l'eau de ce réseau peut être utilisée sans restrictions d'usage par l'ensemble de la population.

Service de l'Assainissement et de l'Énergie

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le Service de l'Environnement Santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

Les prélèvements sont réalisés à la source, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

Lors du relatif contrôle sanitaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut nuire aux usages sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indiquant de pollution ou de fonctionnement des installations.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

Des mesures de protection doivent être mises en œuvre afin de préserver la ressource et les dispositifs de production.

Les résultats d'analyse du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Nombre de conformité : 7 sur 8 analyses.
 Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles.

UGINE LES MONTS
 MAIRIE DE UGINE
 MAIRIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par les captages :

- AJOUX
- LE NANT DE CROEX



Valeurs mesurées : mini : 15 °F - maxi : 17 °F
 Références de qualité maxi : aucune

Eau peu dure.



Valeurs mesurées : mini : 1 mg/L - maxi : 2 mg/L
 Limites de qualité maxi : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Voire eau est distribuée à partir de la station :
 STATION DU MONT DESSUS



Valeurs mesurées : mini : 0,00 mg/L - maxi : 0,00 mg/L
 Limites de qualité maxi : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,00 µg/l
 Limites de qualité maxi : 0,5 µg/l

Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par la Service d'hygiène alimentaire santé de la Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la source, à la production après traitement ou au sortie de distribution et au robinet si non-chimique.
- > Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitant desservi et des débits de production.

- > Le contrôle des résidus à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut nuire à des usages sensibles à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par le examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

- > Des permis de captage sont délivrés pour le plan de la prise d'eau et la ressource en eau des usages de pollution.

- > Les résultats d'analyses de contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés au mains de votre commune.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique satisfaisante; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.



Nombre de conformité : 1 sur 2 analyses.
 Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau présentant des contaminations épisodiques.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,00 mg/L
 Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

UGINE RESEAU SOUS PLAN VORGET

MAIRIE DE UGINE

MAIRIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par le captage :

- PLAN VORGET

Votre eau est distribuée sans traitement.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique insuffisante; des contaminations épisodiques ont été observées. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est assuré par le service environnement santé de la Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitant desservis et des débits de production.

> Le réseau robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : les indices de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut être nuisible à la santé à court ou à long terme et les références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu de surveiller et d'assurer la qualité de l'eau par un échantillonnage des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des mesures de protection doivent être mises en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.

> Les résultats d'analyses et de contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Nombre de conformité : 3 sur 3 analyses.
 Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. 49 °F - maxi. 49 °F
 Références de qualité maxi. aucune

Eau dure.



Valeurs mesurées : mini. 0 mg/L - maxi. 0 mg/L
 Limites de qualité maxi. 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

UGINE LA PLAGNE
 MAIRIE DE UGINE
 MAIRIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par le captage :
 LE VERNEY

Voire eau est distribuée sans traitement.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.

LE VERNEY

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir par un robinet ni consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau en réservoir doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut nuire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des mesures de protection doivent être mises en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement arrêtés et affichés à la mairie de votre commune.

Nombre de conformité : 3 sur 3 analyses.

Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 41 °F - maxi. : 41 °F
Références de qualité maxi. : aucune



Eau dure.

Valeurs mesurées : mini. : 2 mg/L - maxi. : 2 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L



Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.



UGINE CHAMPROCHER

MAIRIE DE UGINE

MAIRIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par le captage :

CHAMPROCHER AVAL (CROISELETTE)

Voire eau est distribuée sans traitement.

> Le point de captage des eaux d'alimentation est géré par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par la Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoirs au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit répondre à des exigences de qualité de deux types : des strictes de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut nuire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu réglementairement de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des paramètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.

> Les résultats d'analyses de contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la Mairie de votre commune.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.



Nombre de conformité : 5 sur 6 analyses.
 Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles.



Valeurs mesurées : mini. : 20 °F - maxi. : 21 °F
 Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 1 mg/L
 Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

UGINE OUTRECHAISE

MAIRIE DE UGINE

MAIRIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par le captage :

OUTRECHAISE

Votre eau est distribuée sans traitement.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique satisfaisante; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

Agence Régionale de Santé Occitanie

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement sansé de la Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé sur le Ministère déchargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants, de jours et de pics de production.

> Les attributions des paramètres des exigences de qualité de deux types : des indices de qualité pour les paramètres, tout le processus dans leur pour évaluer les risques sanitaires à court ou à long terme et les références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des mesures de protection doivent être mises en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.

> Les résultats d'analyses de contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Pourcentage de conformité mesuré : 94,7%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini : 15 °F - maxi : 18 °F
Références de qualité maxi : aucune



Eau peu dure.

Valeurs mesurées : mini : 1 mg/L - maxi : 2 mg/L
Limites de qualité maxi : 50 mg/L



Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Valeurs mesurées : mini : 0,00 mg/L - maxi : 0,00 mg/L
Limites de qualité maxi : 15 mg/L



Eau peu fluorée.

Valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,00 µg/l
Limites de qualité maxi : 0,5 µg/l



Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.



UGINE CHEF-LIEU
MAIRIE DE UGINE
MAIRIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par les captages :

- AJOUX
- LA SERPAZ
- LE NANT DE CROEX

Voire eau est distribuée à partir des stations :
STATION DES GARINS
STATION DU MONT DESSUS

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la source, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des exigences de qualité pour les paramètres d'ordre de la présence dans l'eau peut subir des risques certains à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu, également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des mesures de prévention doivent être mises en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses de contrôle sanitaire sont régulièrement affichés et affichés au niveau de votre domicile.

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Enterococcus* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse supposer la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement remarquable des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être la origine de mauvais résultats.

Le calcium représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. C'est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des conduites et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.

Les apports azotés ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des établissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des consommateurs et des femmes enceintes.

Le plomb est un oligoélément présent naturellement dans l'eau. Des effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu filtrée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. (Le plomb maximal de 1 500 µg/l a été fixé pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.

Les robinets installés à l'extérieur de l'enceinte de l'eau sont susceptibles d'être en contact avec le sol. Les robinets sont conçus pour être protégés par des dispositifs de protection, une limite de qualité inférieure aux autres de l'ordre de 10 µg/l a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présentes dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisations en plomb est suspectée.

La présence d'arsenic est d'origine naturelle dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualité très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente d'installations de traitement, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des *Légionelles*.

De nombreux agents pathogènes sont présents dans l'eau. Leur développement est favorisé par une eau stagnante. Les gestes simples suivants...

Dans la source
à la consommation
des contaminants
pour votre santé

Elisa Guille



L'Agence Régionale
de Santé Rhône-Alpes

vous informe...

Nombre de conformité : 2 sur 3 analyses.

Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau présentant des contaminations épisodiques.

Valeurs mesurées : mini. : 24 °F - maxi. : 29 °F
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.

Valeurs mesurées : mini. : 0 mg/L - maxi. : 0 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Valeurs mesurées : mini. : 0,17 mg/L - maxi. : 0,17 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,5 µg/l

Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

UGINE LE MANCHE

MARIE DE UGINE

MARIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par le captage :

LE MANCHE AVANT

Voire eau est distribuée sans traitement.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique insuffisante; des contaminations épisodiques ont été observées. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.

Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

Valeurs mesurées : mini. : 14 °F - maxi. : 19 °F
Références de qualité maxi. : aucune

Eau peu dure.

Valeurs mesurées : mini. : 3 mg/L - maxi. : 3 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.

Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

UGNE HERY COLONIE DIVRAY

MAIRIE DE UGINE

MAIRIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par les captages :

- LA COGNETTE
- LA TUILLETTE

Votre eau est distribuée à partir de la station :

- STATION DE LA VARAPPE

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est assuré par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la source, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le contenu d'analyse effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la probabilité dans l'eau peut être des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un réseau régulier des installations et un programme de test et d'analyse.

> Des permis de protection doivent être mis en place afin de protéger les sources et les captages de pollution.

> Les résultats d'analyses ou non en matière sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la suite de votre consommation.



Nombre de conformité : 2 sur 2 analyses.
 Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Absence de mesure pour ce paramètre en 2010.



Valeurs mesurées : mini : 16 µg/l - maxi : 17 µg/l
 Limites de qualité : maxi : 10 µg/l
Eau présentant une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

UGINE MONTGOMBERT HAUT

MARIE DE UGINE

MARIE DE UGINE

Vous êtes alimentés par les captages :

- CREST MARION
- LA MOLETTE AVAL

Votre eau est distribuée sans traitement.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique. Néanmoins des dépassements de la limite de qualité fixée par la réglementation en vigueur ont été mis en évidence pour le paramètre arsenic.
En application de la circulaire du ministère de la santé en date du 15 décembre 2004, l'eau de ce réseau ne doit pas être utilisée pour les usages alimentaires.

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le Service Environnement Santé de la Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la source, à la production après traitement ou en sortie de réseau et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débites de production.
- > L'analyse comprend des contrôles et des exigences de qualité de tous types : des analyses de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut être dangereuse pour la santé à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indiquant la pollution ou le fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des pénynaires de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de vos communes.



Nombre de conformité : 7 sur 8 analyses.

Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles.



Valeurs mesurées : mini. : 9 °F - maxi. : 18 °F

Références de qualité maxi. : aucune

Eau peu dure.



Valeurs mesurées : mini. : 3 mg/L - maxi. : 4 mg/L

Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,00 mg/L

Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l

Limites de qualité maxi. : 0,5 µg/l

Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

UGINE BANGE

Maire de UGINE

Maire de UGINE

Vous êtes alimentés par le captage :

BANGE

Voire eau est distribués sans traitement.

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique satisfaisante; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

> La qualité sanitaire des eaux d'alimentation est vérifiée par le service environnement chargé de la Délégation formé par le Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réseau par ex au robinet de consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau distribuée doit satisfaire à des exigences de qualité microbiologique (selon les limites de qualité pour les paramètres) dont la présence dans l'eau peut entraîner des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indiquant la pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

> Des paramètres de production doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau (des mesures de protection).

> Les résultats d'analyses ou de contrôle sanitaire font régulièrement l'objet de affichés à la mairie de votre commune.

une ville d'avance

**BILAN
SYNTHESE
QUALITE EAU**

BILAN "QUALITE EAU 2010"

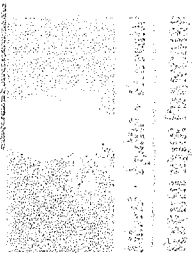
Tableau de synthèse réalisé d'après les fiches qualité de l'ARS, suite aux prélèvements effectués durant l'année. En 2010, 35 analyses ont été réalisées : 56 en distribution; (chez les particuliers) portant essentiellement sur les bactériologies, 28 au départ des réservoirs et 11 à la ressource (captage). Vous pourrez remarquer que pour une grande partie de nos captages l'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique ; elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés. Les contaminations épisodiques sont liées aux périodes de fortes pluies ou orages. Par principe de précaution lors de ces événements, sa consommation doit être évitée pour les jeunes enfants ou les personnes fragilisées car elle peut induire des troubles gastro-intestinaux. Une désinfection du réservoir ou du captage est réalisée dès que nous avons le résultat de l'analyse.

Désignation du SECTEUR UOINE	RESULTATS ANALYSES					OBSERVATIONS A.R.S.
	Conformité bactériologique **	Teneur en nitrates	Dureté ou TH (calcaire)	Fluor, pesticides,		
Réseau CHEF-LIEU alimenté par captages Ajoux, la Serraz, Nant de Croëx 1, 2, 3 et 4. Distribuée par Stations des Garins et de Mont-Dessus	Eau de bonne qualité bactériologique. Conformité mesurée : 94,7 %	Eau contenant peu ou pas de nitrates - valeurs mesurées : de 1 à 2 mg/l	Eau peu dure - valeurs mesurées : mini : 15°F-maxi : 18°F	Eau peu fluorée. Absence de pesticides pour les paramètres mesurés. Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.	L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres recherchés.	
Réseau LES MONTS alimenté par les captages Ajoux et Nant de Croëx 1, 2, 3 et 4. Distribuée à partir de la station de Mont-Dessus	Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles. Nombre de conformité : 7 sur 8 analyses	Eau contenant peu ou pas de nitrates - valeurs mesurées : de 1 à 2 mg/l	Eau peu dure - valeurs mesurées : mini : 15°F-maxi : 17°F	Eau peu fluorée. Absence de pesticides pour les paramètres mesurés. Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.	L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique satisfaisante. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres recherchés.	
Réseau de CHAMP ROCHER alimenté par le captage Champ Rocher aval (Croiselette)	Eau de bonne qualité bactériologique (nbre de conformité 3/3)	Eau contenant peu ou pas de nitrates. Valeurs mesurées : 2 mg/L	Eau dure - valeurs mesurées : 41 °F	Fluor : absence de mesure pour ce paramètre en 2010 - Pesticides : absence de mesure pour ce paramètre en 2010 - Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.	L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.	
Réseau de la FLAGNE alimenté par le captage du Verney	Eau de bonne qualité bactériologique (nbre de conformité 3/3)	Eau contenant peu ou pas de nitrates	Eau dure-valeurs mesurées 49 °F	Fluor absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Pesticides : absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.	L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.	
Réseau de BANGES alimenté par le captage de Banges	Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles (nbre de conformité 7 sur 8)	Eau contenant peu ou pas de nitrates - valeurs mesurées de 3 mg/L à 4 mg.L	Eau peu dure -valeurs mesurées : mini 9° F - maxi 16° F	Fluor : eau peu fluorée - Absence de pesticides pour les paramètres mesurés. Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.	L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique satisfaisante. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.	
Réseau LE CHÂTEAU alimenté par les captages de Banges et Le Château	Eau de bonne qualité bactériologique (nbre de conformité 5/5)	Eau contenant peu ou pas de nitrates-valeurs mesurées : de 2mg/l à 3mg/l	Eau moyennement dure. Valeurs mesurées mini 13°F- maxi 28°F	Fluor : eau peu fluorée. Pesticides : absence pesticides pour les paramètres mesurés. Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.	L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.	

<p>Réseau d'OUTRECHASSE alimenté par le captage d'Ouirechaise</p>	<p>Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles (nbr de conformité : 5/6)</p>	<p>Eau contenant peu ou pas de nitrates-valeurs mesurées : de 1 mg/L à 3mg/L</p>	<p>Eau moyennement dure valeurs mesurées : de 20 à 21° F</p>	<p>Fluor: absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Pesticides : absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.</p>	<p>L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique satisfaisante. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés</p>
<p>Réseau de L'ISLE Alimenté par les captages de Benoit et Plan Vorget</p>	<p>Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles (nbr de conformité : 6)</p>	<p>Eau contenant peu ou pas de nitrates- valeurs mesurées : de 2 mg/L à 3mg/L</p>	<p>Eau douce - valeurs mesurées : mini : 5° F - maxi : 7° F</p>	<p>Eau peu fluorée. Pesticides: absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Eau présentant une teneur en arsenic supérieure en limite de qualité.</p>	<p>L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique satisfaisante. Sur le plan chimique, de faibles dépassements de la limite de qualité fixée par la réglementation en vigueur ont été mis en évidence pour le paramètre arsenic. Suivant les recommandations du ministère de la santé et compte tenu des teneurs relevées, l'eau de ce réseau peut être utilisée sans restrictions d'usage par l'ensemble de la population.</p>
<p>Réseau sous PLAN VORGET Alimenté par le captage de Plan Vorget</p>	<p>Eau présentant des contaminations épisodiques (nbr de conformité : 1 sur 2)</p>	<p>Absence de mesure pour ce paramètre en 2010</p>	<p>absence de mesure pour ce paramètre en 2010</p>	<p>Eau peu fluorée- Pesticides : absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.</p>	<p>L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique insuffisante. Des contaminations épisodiques ont été observées. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.</p>
<p>Réseau de MONTGOMBERT HAUT alimenté par les captages de Crest-Marion et la Moleffe aval</p>	<p>Eau de bonne qualité bactériologique (nbr de conformité 2/2)</p>	<p>Absence de mesure pour ce paramètre en 2010</p>	<p>absence de mesure pour ce paramètre en 2010</p>	<p>Fluor: absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Antimoine : absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Eau présentant une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité</p>	<p>L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique. Néanmoins, des dépassements de la limite de qualité fixée par la réglementation en vigueur ont été mis en évidence pour le paramètre arsenic. E, application de la circulaire du ministère de la santé en date du 15 décembre 2004, l'eau de ce réseau ne doit pas être utilisée pour les usages alimentaires. EAU NON DISTRIBUEES AUX USAGERS</p>
<p>Réseau de MONTGOMBERT BAS alimenté par le drain n° 6 de Malaret.</p>	<p>Eau de bonne qualité bactériologique. (nbr de conformité : 6/6)</p>	<p>Eau contenant peu ou pas de nitrates- valeurs mesurées : de 1 mg/L à 2mg/L</p>	<p>Eau douce- valeurs mesurées mini : 3° F - maxi : 6° F</p>	<p>Fluor: absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Antimoine : absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Eau présentant une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité</p>	<p>L'eau distribuée au cours de l'année 2009 a été de bonne qualité bactériologique. Sur le plan chimique, un seul dépassement de la limite de qualité de faible importance a été mis en évidence pour le paramètre arsenic. L'ensemble du contrôle sanitaire réalisé en 2010 atteste néanmoins que l'eau de ce réseau peut être utilisée sans restriction d'usage pour les consommateurs</p>
<p>HERY "LES RAFFORTS" alimenté par le captage de la Diais</p>	<p>Eau de bonne qualité bactériologique.</p>	<p>Eau contenant peu ou pas de nitrates</p>	<p>Eau peu dure</p>	<p>Fluor: absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Pesticides : absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.</p>	<p>L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité bactériologique, elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés</p>
<p>HERY - CHEF-LIEU alimenté par les captages de la Diais, les Mouilles, les Zaudemets</p>	<p>Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles. (nbr de conformité : 5/6)</p>	<p>Eau contenant peu ou pas de nitrates-valeurs mesurées de 3 mg/L à 74mg/L</p>	<p>Eau peu dure- valeurs mesurées : mini 13° F, maxi 19° F</p>	<p>Fluor: absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Pesticides : absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Eau occasionnellement turbide</p>	<p>L'eau distribuée au cours de l'année 2009 a été de qualité bactériologique satisfaisant. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.</p>

<p>HERY "COLONIE D'IVRY" Alimenté par les Captages de la Cogneffe et de la Tuilette. Distribuée par la station de la Varappe.</p>	<p>Eau de bonne qualité bactériologique. (Nb de conformité : 6/6)</p>	<p>Eau contenant peu ou pas de nitrates - valeurs mesurées : 3 mg/l</p>	<p>Eau peu dure - valeurs mesurées : mini: 14 °F - maxi: 19 ° F</p>	<p>Fluor : absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Pesticides : absence de mesure pour ce paramètre en 2010. Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.</p>	<p>L'eau distribuée au cours de l'année 2009 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.</p>
<p>HERY "LE MANCHE" Alimenté par le captage du Manche</p>	<p>Eau présentant des contaminations épisodiques (nbre de conformité : 2/3)</p>	<p>Eau contenant peu ou pas de nitrates - valeurs mesurées : 0 mg/l</p>	<p>Eau moyennement dure - valeurs mesurées : mini: 24 ° F - maxi: 29 ° F</p>	<p>Fluor : eau peu fluorée : valeur mesurée 0,17 mg/L. Pesticides : absence de pesticides pour les paramètres mesurés. Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.</p>	<p>L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique insuffisante. Des contaminations épisodiques ont été observées. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres chimiques recherchés.</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE



Délégation départementale de la Savoie
Caro Curiel
BP2070 73007 CHAMBERY CEDEX
Tel : 04 56 11 06 60 Fax : 04 56 11 06 63

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2010

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION: UGINE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Santé) pour tous renseignements sur ce document, veuillez contacter avec Mr PIERRE JEAN-CLAUDE au 04 56 11 06 40

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

UNITE de GESTION et d'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
UGINE	CHALET D'ALPAGE DES CHAPPES	0	CAP LES CHAPPES (ALPAGE)	
UGINE	CHALET D'ALPAGE DES REGOTTES	0	CAP LES REGOTTES (ALPAGE)	
UGINE	CHALET DU MERDASSIER DU LEVANT	0	CAP LE MERDASSIER DU LEVANT (ALPAGE)	
UGINE	UGINE BANGE	50	CAP BANGE	TTP STATION DE BANGES
UGINE	UGINE CHAMPROCHER	12	CAP CHAMPROCHER AVAL (CROISELETTE)	TTP STATION DE CHAMPROCHER
UGINE	UGINE CHEF-LIEU	7 200	CAP AJOUX CAP BANGE CAP BENOIT CAP CHAMPROCHER AVAL (CROISELETTE) CAP LA SERRAZ CAP LE CHATEAU MCA LE NANT DE CROEX CAP LE VERNEY CAP NANT DE CROEX 1 CAP NANT DE CROEX 2 CAP NANT DE CROEX 3 CAP NANT DE CROEX 4	

UGINE			MCA FLANVORGET CAP FLANVORGET HAUT NE (AMONT) CAP FLANVORGET HAUT NE (AVAL) CAP FLANVORGET NS	TTP STATION DE CHAMPROCHER TTP STATION DE LISLE TTP STATION DES SARINS TTP STATION DU CHATEAU TTP STATION DU MONT DESSUS TTP STATION DU VERNEY
UGINE	UGINE HERY CHEF-LIEU	80	CAP LA COGNETTE CAP LA DRAIS CAP LA TUILLETTE CAP LES MOUILLES AMONT CAP LES ZEUDENETS	TTP STATION DE HERY CHEF-LIEU TTP STATION DE LA VARAPPE TTP STATION DES RAFFORTS
UGINE	UGINE HERY COLONIE D'IVRY	150	CAP LA COGNETTE CAP LA TUILLETTE	TTP STATION DE LA VARAPPE

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

UGINE	UGINE HERY LES RAFFORDS	40	CAP LA COGNETTE CAP LA DIAIS CAP LA TUILLETTE	TTP STATION DE LA VARAPPE TTP STATION DES RAFFORDS
UGINE	UGINE LA PLAGNE	12	CAP LE VERNEY	TTP STATION DU VERNEY
UGINE	UGINE LE CHATEAU	100	CAP BANGE CAP LE CHATEAU	TTP STATION DU CHATEAU
UGINE	UGINE L'ECOLE DE L'ISLE	12	CAP BENOIT MCA PLAN VORGET CAP PLAN VORGET HAUT N°1 (AMONT) CAP PLAN VORGET HAUT N°2 (AVAL) CAP PLAN VORGET N°3	TTP STATION DE L'ISLE
UGINE	UGINE LE MANCHE	10	CAP LE MANCHE AMONT	TTP STATION LE MANCHE
UGINE	UGINE LES MONTS	120	CAP AJOUX MCA LE NANT DE CROEX CAP NANT DE CROEX 1	

				CAP NANT DE CROEX 2 CAP NANT DE CROEX 3 CAP NANT DE CROEX 4	TTP STATION DU MONT DERSUS
USINE	USINE L'ISLE	100	CAP BENOIT MCA PLANVORSET CAP PLANVORSET HAUT N1 (AMONT) CAP PLANVORSET HAUT N2 (AVAL) CAP PLANVORSET N3	TTP STATION DE L'ISLE	
USINE	USINE MONTGOMBERT BAS	80	CAP DRAINNS DEMALATRET CAP LA CHARNETTE CAP MALATRET	TTP STATION DE MONTGOMBERT BAS	
USINE	USINE MONTGOMBERT HAUT	10	CAP CREST MARION CAP LA MOLETTE AVAL CAP LA MOLETTE AMONT CAP LA PLATA AMONT CAP LA PLATA AVAL	TTP STATION DE MONTGOMBERT HAUT	
USINE	USINE OUTRECHASSE	80	CAP OUTRECHASSE		

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

				TTP STATION D'OUTRECHASSE
UGINE	UGINE RESEAU SOUS PLAN VORGET	10	MCA PLAN VORGET CAP PLAN VORGET HAUT N°1 (AMONT) CAP PLAN VORGET HAUT N°2 (AVAL) CAP PLAN VORGET N°3	

DESIGNATION DE OU DES CAPTAGES(S)		SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Carte B.R.G.M.	Avia Hydrogéologique agréé	Avia C.R.M.	Avia D.U.P.
AJOUX	GALERIE VISITABLE	UGINE	0702830002	15/07/1999	05/01/2001	05/03/2001
BANDES	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	0702830015	15/07/1999	09/01/2001	05/03/2001
BAUGET LINGRAT	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		25/02/2000		
BENDIT	GALERIE VISITABLE	UGINE	0702830025	02/07/1998	05/01/2001	05/03/2001
CHAMPROCHER AMONT (OU BELLON)	GALERIE VISITABLE	UGINE	0702830027	15/07/1998		
CHAMPROCHER AVAL (CROSELETTE)	GALERIE VISITABLE	UGINE	0702830056	15/07/1998	05/01/2001	05/03/2001
COL DEL'ARPETTAZ	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE				
COMSET	GALERIE VISITABLE	UGINE	0702830034	02/07/1999		
CREST MURION	GALERIE VISITABLE	UGINE	0702830017	15/07/1998	05/01/2001	05/03/2001
DRAINS DE MALATRET	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		11/01/2010		
LA CHARNETTE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	0702830021	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LA COGNETTE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	0702830038	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LA DHAIS	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	0702830010	02/07/1998	02/01/2001	05/03/2001
LA MOLETTE AVAL	GALERIE VISITABLE	UGINE	0702830041	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LA MOLETTE AMONT	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	0702830016	15/07/1998		
LA PLAGNE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	0702830029	19/08/1999		
LA PLATA AMONT	GALERIE VISITABLE	UGINE	0702830019	15/07/1998	02/01/2001	05/03/2001
LA PLATA AVAL	GALERIE VISITABLE	UGINE	0702830044	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LA SERRAZ	FORAGE	UGINE	0702780009	15/07/1998	05/01/2001	05/03/2001

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

LA TUILLETTE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0008	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LE CHATEAU	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0014	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LECHY	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LE MANCHE AMONT	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0043	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LE MANCHE AVAL	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LE NANT DE DESSUS	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LES MOUILLES AMONT	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0012	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LES MOUILLES AVAL	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE				
LES ZEUEDEMETS	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0013	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
LE VERNEY	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0031	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
IMALATRET	CHAMP CAPTANT COMPLEXE	UGINE	0728X0020	02/07/1998		
NANT DE CROEX 1	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
NANT DE CROEX 2	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
NANT DE CROEX 3	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
NANT DE CROEX 4	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0030	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
COUTRECHASSE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0032	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
PLAN VORGET HAUT N°1 (AMONT)	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0022	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
PLAN VORGET HAUT N°2 (AVAL)	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0042	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
PLAN VORGET N°3	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0023	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001
VIEILLE SOURCE DE BANGE	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0016	15/07/1998		
VIEILLE SOURCE DE L'ISLE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		02/07/1998		

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

DESCRPTIF du ou des CAPTAGE(S)		SITUATION ADMINISTRATIVE						
Noms	Type	Commune d'implantation	Cods M.R.G.M.	Avis Hydrologique agréé	Avis C.D.M.	Authorisé le	Arrêté D.I.P.	Protection C.S.U.
AUXIX	GALERIE VISITABLE	UCINE	07028/0002	15/07/1998	09/01/2001	05/05/2001	05/09/2001	
BANGE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UCINE	07028/0015	15/07/1998	09/01/2001	05/05/2001	05/09/2001	
BANGET LINGPAY	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UCINE		25/02/2008				
BENOIT	GALERIE VISITABLE	UCINE	07028/0025	02/07/1998	03/01/2001	05/09/2001	05/09/2001	
CHAMPROCHERAMONT (OU BELLOW)	GALERIE VISITABLE	UCINE	07028/0027	15/07/1998				
CHAMPROCHERAYAL (CROSELETTE)	GALERIE VISITABLE	UCINE	07028/0028	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/09/2001	
COL DE L'ARPETTAZ	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UCINE						
COMBET	GALERIE VISITABLE	UCINE	07028/0024	02/07/1998				
CREST MARION	GALERIE VISITABLE	UCINE	07028/0017	15/07/1998	03/01/2001	03/03/2001	05/09/2001	
EPAIN'S DE MALATRET	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UCINE		11/01/2010				
LA CHARMETTE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UCINE	07028/0021	03/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/09/2001	
LA COGNETTE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UCINE	07028/0030	02/07/1998	03/01/2001	03/03/2001	03/09/2001	

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

LA DIAIS	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0010	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LA MOLETTE AVAL	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0041	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LA MOLETTE AMONT	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0018	15/07/1998			
LA PLAGNE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0029	13/06/1980			
LA PLATA AMONT	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0019	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LA PLATA AVAL	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0044	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LA SERRAZ	FORAGE	UGINE	07027X0009	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LA TUILLETTE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0008	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LE CHATEAU	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0014	15/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LECHY	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LE MANCHE AMONT	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0043	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LE MANCHE AVAL	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LE MANT DE DESSUS	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LES MOUILLES AMONT	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0012	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001
LES MOUILLES AVAL	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE					
LES ZEUEMETS	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0013	02/07/1998	09/01/2001	05/03/2001	05/03/2001

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CARRIAGES

LEVERNEY	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0001	15/07/1998	03/01/2001	05/09/2001	05/09/2001
MALATRET	CHAMP CARTANT COMPLEXE	UGINE	0728X0020	02/07/1998			
NANT DE CROEX 1	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		15/07/1998	03/01/2001	05/09/2001	05/09/2001
NANT DE CROEX 2	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		15/07/1998	03/01/2001	05/09/2001	05/09/2001
NANT DE CROEX 3	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		15/07/1998	03/01/2001	05/09/2001	05/09/2001
NANT DE CROEX 4	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0000	15/07/1998	03/01/2001	05/09/2001	05/09/2001
OUTRECHISE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0002	15/07/1998	03/01/2001	05/09/2001	05/09/2001
PLAN VORGET HAUT N°1 (AMONT)	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0022	02/07/1998	03/01/2001	05/09/2001	05/09/2001
PLAN VORGET HAUT N°2 (AVAL)	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0042	02/07/1998	03/01/2001	05/09/2001	05/09/2001
PLAN VORGET N°3	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE	07028X0020	02/07/1998	03/01/2001	05/09/2001	05/09/2001
VEILLE SOURCE DE BANGE	GALERIE VISITABLE	UGINE	07028X0015	15/07/1998			
VEILLE SOURCE DE LIGLE	SOURCE DRAINS < 20 M. LINEAIRE	UGINE		02/07/1998			



Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

- PH : pH à 20°C (unités pH)
- TH : Titre hydrotimétrique (F) ou dureté
- TURB : Turbidité (NTU)
- CTHP : Coliformes thermotolérants / 100ml-MS
- ECOLI : Escherichia/100ml
- STRF : Streptocoques fécaux / 100ml-MS
- CDT : Conductivité à 20°C (µS/cm)
- NO3 : Nitrates (mg/l)
- F : Fluorures (µg/l)
- AS : Arsenic (µg/l)

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
 " C = conforme , N = non conforme

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DE BANGES

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
02/06/10	UGINE	RVOIR DE PLANFAY	N	C
03/11/10	UGINE	RVOIR DE PLANFAY	C	C

Conformité bactériologique	50,0 %
Conformité chimique	100,0 %
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
CDT26	µS/cm	02/06/2010	203
ECOLI	n/100mL	03/11/2010	352
		02/06/2010	10
NO3	mg/L	03/11/2010	<1
		02/06/2010	3,9
STRF	n/100mL	03/11/2010	2,8
		02/06/2010	3
TH	F	03/11/2010	<1
		02/06/2010	9,4
		03/11/2010	18,2



Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DE CHAMPROCHER

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
02/08/10	UGINE	STATION DE CHAMPROCHER	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unités	Date des prélèvements	Valeurs mesurées
CDT25	AS/cm	02/08/2010	789
ECOLI	n/100ml	02/08/2010	<1
NOS	mg/l	02/08/2010	1,9
STPF	n/100ml	02/08/2010	<1
TH	F	02/08/2010	41,9

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DE HÉRY CHEF-LIEU

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
02/08/10	UGINE	RVOIR D'HÉRY CHEF-LIEU	C	C
09/11/10	UGINE	RVOIR D'HÉRY CHEF-LIEU	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unités	Date des prélèvements	Valeurs mesurées
CDT25	AS/cm	02/08/2010	883
ECOLI	n/100ml	02/08/2010	<1
NOS	mg/l	02/08/2010	4,4
STPF	n/100ml	02/08/2010	2,8
TH	F	02/08/2010	13,1



Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DE LA VARAPPE

Détail :

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
02/06/10	UGINE	RESERVOIR DE LA VARAPPE	C	C
03/11/10	UGINE	RESERVOIR DE LA VARAPPE	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ODT25	µS/cm	02/06/2010	270
		03/11/2010	359
ECOLI	n/100mL	02/06/2010	<1
		03/11/2010	<1
NO3	mg/L	02/06/2010	5,4
		03/11/2010	5,1
STRF	n/100mL	02/06/2010	<1
		03/11/2010	<1
TH	°F	02/06/2010	13,8
		02/11/2010	19,0



Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DE LISIE

Détail :

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	50,0 %

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
02/06/10	USINE	STATION DE LISIE	C	C
05/11/10	USINE	STATION DE LISIE	C	N

Paramètres	Unités	Date des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	µg/l	02/06/2010	9,9
CLT25	AS/cm	05/11/2010	10,5
ECOLI	n/100ml	05/11/2010	1-4
NO3	mg/l	02/06/2010	<1
STPF	n/100ml	02/06/2010	<1
TA	F	02/06/2010	4,5
		05/11/2010	8,5



Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DE MONTGOMBERT BAS

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
02/06/10	UGINE	RVOIR DE MONTGOMBERT BAS	C	C
03/11/10	UGINE	RVOIR DE MONTGOMBERT BAS	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	µg/l	02/06/2010	9,3
		03/11/2010	7,2
CDT25	µS/cm	02/06/2010	78
		03/11/2010	126
ECOLI	n/100ml	02/06/2010	<1
		03/11/2010	<1
NO3	mg/l	02/06/2010	1,8
		03/11/2010	0,92
STRF	n/100ml	02/06/2010	<1
		03/11/2010	<1
TH	°F	02/06/2010	3,2
		03/11/2010	5,7



Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DE MONTGOMBERT HAUT

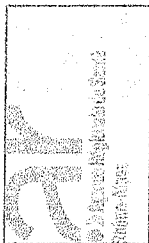
Détail :

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %	Conformité chimique	0,0 %
----------------------------	---------	---------------------	-------

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactérie	Conformité chimique
03/11/10	LUGNE	STATION DE MONTGOMBERT HAUT	C	N

Paramètre	Unités	Date des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	/g/l	03/11/2010	17,5
CD25	/g/cm	03/11/2010	117
ECOLI	/g/cmL	03/11/2010	<1
NCS	mg/L	03/11/2010	1,6
STRF	/g/cmL	03/11/2010	<1
TH	°	03/11/2010	6,3



Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DES GARINS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
02/06/10	UGINE	RVOIR DES GARINS	C	C
03/11/10	UGINE	RVOIR DES GARINS	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	µg/l	03/11/2010	<5
CDT25	µS/cm	02/06/2010	295
		03/11/2010	343
ECOLI	n/100mL	02/06/2010	<1
		03/11/2010	<1
NO3	mg/L	02/06/2010	1,5
		03/11/2010	2,0
STRF	n/100mL	02/06/2010	<1
		03/11/2010	<1
TH	°F	02/06/2010	15,3
		03/11/2010	17,8



Nom de l'unité de gestion : UGINE Année : 2010

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DES RAFFORTS

Détail :

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bacté.	Conformité chimique
09/02/10	UGINE	RVOIR DES RAFFORTS	C	C
09/11/10	UGINE	RVOIR DES RAFFORTS	C	C

Paramètres	Unité	Date des prélèvements	Valeurs mesurées
CDT25	µS/cm	02/03/2010	5,7
ECOLI	n/100ml	02/11/2010	<1
ECOLI	n/100ml	02/06/2010	<1
NC8	mg/L	02/03/2010	1,9
NC8	mg/L	02/11/2010	1,4
STRF	n/100ml	02/06/2010	<1
STRF	n/100ml	02/11/2010	<1
TN	F	02/06/2010	12,0
TN	F	02/11/2010	15,1



Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION D'OUTRECHASSE

Détail :

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
02/08/10	UGINE	STATION D'OUTRECHASSE	C	C
03/11/10	UGINE	STATION D'OUTRECHASSE	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
CDT25	µS/cm	02/06/2010	377
		03/11/2010	391
ECOLI	n/100mL	02/06/2010	<1
		03/11/2010	<1
NO3	mg/L	02/06/2010	1,2
		03/11/2010	1,4
STRF	n/100mL	02/06/2010	<1
		03/11/2010	<1
TH	°F	02/06/2010	18,6
		03/11/2010	21,0



Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DU CHATEAU

Détail :

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
08/02/10	UGÈNE	RVOIR DU CHATEAU N°1	C	C
08/11/10	UGÈNE	RVOIR DU CHATEAU N°1	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
COT25	µS/cm	08/05/2010 08/11/2010	438 487
ECOLI	n/100ml	08/05/2010 08/11/2010	<1 <1
NO3	mg/L	08/05/2010 08/11/2010	2,1 2,9
STMF	n/100ml	08/05/2010 08/11/2010	<1 <1
Tn	F	08/05/2010 08/11/2010	28,8 28,7



Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DU MONT DESSUS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactérie.	Conformité chimique
24/03/10	UGINE	RVOIR DU LAC	C	C
02/06/10	UGINE	RVOIR DU LAC	C	C
28/09/10	UGINE	RVOIR DU LAC	C	C
03/11/10	UGINE	RVOIR DU LAC	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	µg/l	02/06/2010	<5
CDT25	µS/cm	24/03/2010	303
		02/06/2010	294
ECOLI	n/100mL	28/09/2010	297
		03/11/2010	269
		24/03/2010	<1
		02/06/2010	<1
NOS	mg/l	28/09/2010	<1
		03/11/2010	<1
		24/03/2010	1,4
		02/06/2010	1,5
STRF	n/100mL	28/09/2010	1,5
		03/11/2010	1,5
		24/03/2010	<1
		02/06/2010	<1
TH	°F	28/09/2010	<1
		03/11/2010	<1
		24/03/2010	15,9
		02/06/2010	15,4
		28/09/2010	17,0
		03/11/2010	16,2



Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION DU VERNEY

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
02/08/10	UGINE	RIVIER DU VERNEY	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	100,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
COI25	NS/cm	02/08/2010	870
ECOLI	MP/100ML	02/08/2010	<1
NO3	mg/L	02/08/2010	<0,50
STPH	MP/100ml	02/08/2010	<1
TH	F	02/08/2010	48,5

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STATION LE MANCHE

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
02/08/10	UGINE	RESERVOIR DU MANCHE	N	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	0,0 %	100,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
COI25	NS/cm	02/08/2010	487
ECOLI	MP/100ML	02/08/2010	1
NO3	mg/L	02/08/2010	<0,50
STPH	MP/100ml	02/08/2010	<1
TH	F	02/08/2010	23,5



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE BANGE

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
27/04/10	UGINE	BANGE	C	C
09/10/10	UGINE	BANGE	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
CDT25	µS/cm	27/04/2010	232
ECOLI	n/100mL	06/10/2010	392
		27/04/2010	<1
		06/10/2010	<1
STRF	n/100mL	27/04/2010	<1
		06/10/2010	<1

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE CHAMPROCHER

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
27/04/10	UGINE	CHAMPROCHER	C	C
06/10/10	UGINE	CHAMPROCHER	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
CDT25	µS/cm	27/04/2010	722
ECOLI	n/100mL	06/10/2010	623
		27/04/2010	<1
		06/10/2010	<1
STRF	n/100mL	27/04/2010	<1
		06/10/2010	<1



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE CHEF-LIEU

Détail :

Conformité des prélevements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	92,3 %
Conformité chimique	92,3 %

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
28/01/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C
17/02/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C
24/03/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C
28/04/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C
27/05/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C
28/06/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C
28/07/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C
30/08/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C
07/09/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	N	C
25/09/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	S
03/10/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C
29/11/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C
21/12/10	UGINE	CHEF-LIEU UGINE	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
CDT25	A/S/cm	28/01/2010	373
		17/02/2010	501
		24/03/2010	303
		28/04/2010	293
		27/05/2010	293
		28/06/2010	297
		28/07/2010	303
		30/08/2010	226
		26/09/2010	550
		26/10/2010	507
		23/11/2010	293
		21/12/2010	255



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : UGINE CHEF-LIEU

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100ml	28/01/2010	<1
		17/02/2010	<1
		24/03/2010	<1
		29/04/2010	<1
		27/05/2010	<1
		23/06/2010	<1
		29/07/2010	<1
		30/08/2010	<1
		07/09/2010	<1
		28/09/2010	<1
SB	µg/l	26/10/2010	<1
		22/11/2010	<1
		21/12/2010	<1
		24/03/2010	<3
STRF	n/100ml	26/10/2010	<3
		28/01/2010	<1
		17/02/2010	<1
		24/03/2010	<1
		29/04/2010	<1
		27/05/2010	<1
		23/06/2010	<1
		29/07/2010	<1
		30/08/2010	1
		07/09/2010	<1
		28/09/2010	<1
26/10/2010	<1		
22/11/2010	<1		
21/12/2010	<1		



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE HERY CHEF-LIEU

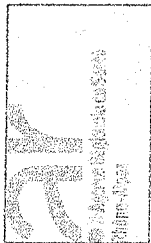
Détail :

Conformité des prélèvements de
 l'installation pour la période
 considérée (%)

Conformité bactériologique	75,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
04/01/10	UGINE	HERY CHEF-LIEU	C	C
27/04/10	UGINE	HERY CHEF-LIEU	C	C
13/07/10	UGINE	HERY CHEF-LIEU	N	C
07/08/10	UGINE	HERY CHEF-LIEU	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ODT25	µS/cm	04/01/2010	275
		27/04/2010	317
		13/07/2010	245
ECOLI	N/100ml	07/08/2010	359
		04/01/2010	<1
		27/04/2010	<1
STREP	N/100ml	13/07/2010	8
		07/08/2010	<1
		04/01/2010	<1
		27/04/2010	<1
		13/07/2010	12
		07/08/2010	<1



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE HERY COLONIE D'IVRY

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/02/10	UGINE	HERY COLONIE D'IVRY	C	C
13/07/10	UGINE	HERY COLONIE D'IVRY	C	C
11/08/10	UGINE	HERY COLONIE D'IVRY	C	C
08/10/10	UGINE	HERY COLONIE D'IVRY	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	
Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ODI25	µS/cm	15/02/2010	322
		13/07/2010	251
		11/08/2010	260
		08/10/2010	288
ECOLI	n/100ml	15/02/2010	<1
		13/07/2010	<1
		11/08/2010	<1
STRF	n/100ml	08/10/2010	<1
		15/02/2010	<1
		13/07/2010	<1
		11/08/2010	<1



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : USINE HERY LES RAFFORDS

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
27/04/10	USINE	HERY LES RAFFORDS	C	C
08/10/10	USINE	HERY LES RAFFORDS	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unité	Date des prélèvements	Valeurs mesurées
OD25	µS/cm	27/04/2010	838
ECOLI	n/100mL	08/10/2010	889
SS	FSI	27/04/2010	<1
STRE	n/100mL	08/10/2010	<1
		08/10/2010	<8
		27/04/2010	<1
		08/10/2010	<1

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : USINE LA PLAGNE

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
27/04/10	USINE	LA PLAGNE	C	C
08/10/10	USINE	LA PLAGNE	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unité	Date des prélèvements	Valeurs mesurées
OD25	µS/cm	27/04/2010	831
ECOLI	n/100mL	08/10/2010	801
STRE	n/100mL	27/04/2010	<1
		08/10/2010	<1
		27/04/2010	<1
		08/10/2010	<1

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE LE CHATEAU

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
04/01/10	UGINE	LE CHATEAU	C	C
27/04/10	UGINE	LE CHATEAU	C	C
06/10/10	UGINE	LE CHATEAU	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
CDT25	µS/cm	04/01/2010	473
		27/04/2010	427
		06/10/2010	488
ECOLI	n/100mL	04/01/2010	<1
		27/04/2010	<1
		06/10/2010	<1
STRF	n/100mL	04/01/2010	<1
		27/04/2010	<1
		06/10/2010	<1

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE LE MANCHE

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
27/04/10	UGINE	LE MANCHE	C	C
06/10/10	UGINE	LE MANCHE	C	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
CDT25	µS/cm	27/04/2010	227
		06/10/2010	545
ECOLI	n/100mL	27/04/2010	<1
		06/10/2010	<1
STRF	n/100mL	27/04/2010	<1
		06/10/2010	<1



Type de l'installation : UNITÉ DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : USINE LES MONTS

Détail :

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	75,0 %	100,0 %

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
04/01/10	USINE	LES MONTS	C	C
27/04/10	USINE	LES MONTS	C	C
19/07/10	USINE	LES MONTS	N	C
09/10/10	USINE	LES MONTS	C	C

Paramètres	Unité	Date des prélèvements	Valeurs mesurées
CUT25	µS/cm	04/01/2010	295
		27/04/2010	384
		19/07/2010	298
		09/10/2010	298
ECOLI	N/100mL	04/01/2010	<1
		27/04/2010	<1
		19/07/2010	1
		09/10/2010	<1
SB	µS/l	04/01/2010	<5
		04/01/2010	<1
STPH	N/100mL	27/04/2010	<1
		19/07/2010	<1
		09/10/2010	<1
		09/10/2010	<1



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE L'ISLE

Détail :

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	75,0 %
Conformité chimique	50,0 %

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
04/01/10	UGINE	L'ISLE	N	C
27/04/10	UGINE	L'ISLE	C	C
13/07/10	UGINE	L'ISLE	C	N
08/10/10	UGINE	L'ISLE	C	N

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	µg/l	04/01/2010	9,6
		27/04/2010	<5
		13/07/2010	10,1
		08/10/2010	10,2
CDI25	µS/cm	04/01/2010	117
		27/04/2010	289
		13/07/2010	117
ECOLI	n/100mL	08/10/2010	142
		04/01/2010	1
		27/04/2010	<1
		13/07/2010	<1
STPF	n/100mL	08/10/2010	<1
		04/01/2010	3
		27/04/2010	<1
		13/07/2010	<1
		08/10/2010	<1



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE MONTGOMBERT BAS

Objectif :

Conformité des prélèvements de
 fluctuations pour la période
 considérée (%)

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	75,0 %

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
04/01/10	UGINE	MONTGOMBERT BAS	C	C
27/04/10	UGINE	MONTGOMBERT BAS	C	N
13/07/10	UGINE	MONTGOMBERT BAS	C	C
05/10/10	UGINE	MONTGOMBERT BAS	C	C

Présence	Unité	Date des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	l/l	04/01/2010	8,7
		27/04/2010	10,9
		13/07/2010	8,7
COT25	AS/gh	05/10/2010	8,4
		04/01/2010	8,4
		27/04/2010	8,1
ECOLI	n/100ml	13/07/2010	83
		05/10/2010	95
		04/01/2010	<1
STRE	n/100ml	27/04/2010	<1
		13/07/2010	<1
		05/10/2010	<1
STRE	n/100ml	04/01/2010	<1
		27/04/2010	<1
		13/07/2010	<1
STRE	n/100ml	05/10/2010	<1
		04/01/2010	<1
		27/04/2010	<1



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE MONTGOMBERT HAUT

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
27/04/10	UGINE	MONTGOMBERT HAUT	C	N
09/10/10	UGINE	MONTGOMBERT HAUT	C	N

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	0,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	µg/l	27/04/2010	17,3
		09/10/2010	15,9
CDT25	µS/cm	27/04/2010	109
		09/10/2010	117
ECOLI	n/100mL	27/04/2010	<1
		09/10/2010	<1
STRF	n/100mL	27/04/2010	<1
		09/10/2010	<1



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE OUTRECHASSE

Détail :

Date	Comment	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
04/01/10	UGINE	OUTRECHASSE	N	C
27/04/10	UGINE	OUTRECHASSE	C	C
19/07/10	UGINE	OUTRECHASSE	C	C
08/10/10	UGINE	OUTRECHASSE	C	C

Conformité des prélèvements de
 filtration pour la période
 considérée (%)

Conformité bactériologique	79,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
OD125	µS/cm	04/01/2010	389
		27/04/2010	374
		19/07/2010	382
		08/10/2010	390
ECOLI	n/100ml	04/01/2010	1
		27/04/2010	<1
		19/07/2010	<1
STPH	n/100ml	08/10/2010	<1
		04/01/2010	2
		27/04/2010	<1
		19/07/2010	<1
08/10/2010	<1		



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : UGINE RESEAU SOUS PLAN VORGET

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
27/04/10	UGINE	SOUS PLAN VORGET	C	C
08/10/10	UGINE	SOUS PLAN VORGET	N	C

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	Conformité chimique
50,0 %	100,0 %

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	µg/l	27/04/2010	8,3
		08/10/2010	6,6
CDT25	µS/cm	27/04/2010	159
		08/10/2010	201
ECOLI	n/100mL	27/04/2010	<1
		08/10/2010	2
STRF	n/100mL	27/04/2010	<1
		08/10/2010	<1



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-Mt	4 n/100ml	29/06/2010		
Conductivité à 25°C	178 µS/cm	29/06/2010		

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

CAP LA SERRAZ

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Equilibre calcocarbonique 0/12	2 qualit.	07/09/2010		

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

CAP LE CHATEAU

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-Mt	1 n/100ml	07/09/2010		

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

CAP LE MANCHE AMONT



Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année effectuée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Eschérie coliformes /100ml-MIF	4 quati.	07/08/2010		

Nombre de dépassement des références qualité : 1

CAP LE MERU AVAL

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-MIF	5 n/100ml	09/08/2010		

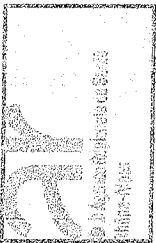
Nombre de dépassement des références qualité : 1

TIP STATION DE BANGES

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Entérocoques /100ml-MIS	3 n/100ml	09/08/2010		
Escherichia coli /100ml -MIF	10 n/100ml	02/08/2010		

Nombre de dépassement des limites de qualité : 2

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-MIF	11 n/100ml	02/08/2010		



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

TTP STATION DE CHAMPROCHER

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Carbone organique total	3,3 mg/L C	02/06/2010		

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

TTP STATION DE LISLE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Arsenic	10,8 µg/l	03/11/2010		

Nombre de dépassement des limites de qualité : 1

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-M5	1 n/100mL	02/06/2010		
Conductivité à 25°C	108 µS/cm	02/06/2010		
Conductivité à 25°C	144 µS/cm	03/11/2010		
Equilibre calcocarbonique O/1/2	4 qualit.	02/06/2010		

Nombre de dépassement des références de qualité : 4

TTP STATION DE MONTGOMBERT BAS



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau
des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Equilibre calcocarbonique O/1/2	2 qualit.	03/11/2010
---------------------------------	-----------	------------

Nombre de dépassement
des références de qualité : 1

TIP STATION DES RAFFORTS

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Carbone organique total	4,6 mg/L C	02/06/2010		

Nombre de dépassement
des références de qualité : 1

TIP STATION D'OUTRECHASSE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Carbone organique total	6,2 mg/L C	02/06/2010		

Nombre de dépassement
des références de qualité : 1

TIP STATION DU MONT DESSUS

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Equilibre calcocarbonique O/1/2	2 qualit.	02/06/2010		



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Escherichia coli /100ml -MF	8 n/100mL	13/07/2010		
-----------------------------	-----------	------------	--	--

Nombre de dépassement des limites de qualité : **2**

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-MK	8 n/100mL	13/07/2010		
Turbidité néphélobimétrique NFL	2,2 NFU	13/07/2010		

Nombre de dépassement des références de qualité : **2**

UDI UGINE HERY LES RAFFORDS

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-MK	1 n/100mL	27/04/2010		

Nombre de dépassement des références de qualité : **1**

UDI UGINE LE MANCHE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bact. et spores sulfito-rédu /100	3 n/100mL	27/04/2010		

Nombre de dépassement des références de qualité : **1**



Le présent rapport est le résultat de la qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année écoulée

UDI UGINE LES MONTS

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Escherichia coli /100ml -MF	1 n/100ml	18/07/2010		

Nombre de dépassement des limites de qualité : 1

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-MF	1 n/100ml	18/07/2010		

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

UDI UGINE L'ISLE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Entérocoques /100ml-MF	3 n/100ml	04/01/2010		
Escherichia coli /100ml -MF	1 n/100ml	04/01/2010		
Arsenic	10,1 µg/l	18/07/2010		
Arsenic	10,2 µg/l	06/10/2010		

Nombre de dépassement des limites de qualité : 4

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-MF	2 n/100ml	04/01/2010		
Bactéries coliformes /100ml-MF	4 n/100ml	08/10/2010		
Conductivité à 25°C	117 µS/cm	04/01/2010		



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau
des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Conductivité à 25°C	117 µS/cm	13/07/2010	
Conductivité à 25°C	142 µS/cm	06/10/2010	

Nombre de dépassement
des références de qualité : 5

UDI UGINE MONTGOMBERT BAS

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Arsenic	10,3 µg/l	27/04/2010		

Nombre de dépassement
des limites de qualité : 1

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-MC	1 n/100ml	04/01/2010		
Conductivité à 25°C	81 µS/cm	27/04/2010		
Conductivité à 25°C	83 µS/cm	13/07/2010		
Conductivité à 25°C	84 µS/cm	04/01/2010		
Conductivité à 25°C	95 µS/cm	06/10/2010		

Nombre de dépassement
des références de qualité : 5

UDI UGINE MONTGOMBERT HAUT

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Arsenic	17,3 µg/l	27/04/2010		
Arsenic	15,6 µg/l	06/10/2010		

Nombre de dépassement
des limites de qualité : 2



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau
des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-M5	2 n/100mL	27/04/2010		
Bactéries coliformes /100ml-M5	2 n/100mL	08/10/2010		
Conductivité à 25°C	159 µS/cm	27/04/2010		

Nombre de dépassement
des références de qualité : 3

Prélevements effectués en : 2010

CODE DU PARAMETRE		UNITE		TYPE d'ORG		VALEUR MIN. MESUREE		VALEUR MOY. MESUREE		VALEUR MAX. MESUREE		RESULTATS MOYENS		LIMITES DE QUALITE MIN		NOMBRE DE VALEURS MESUREES	
TH	Tube hydrochimique		F		S	12,00	12,00	12,00									1
PH	pH		unitair		S	7,00	7,00	7,00									1
STPF	Entérocoques /100ml-MS		U/100mL		S	0,00	0,00	0,00							0		1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF		U/100mL		S	1,00	1,00	1,00							0		1
CL	Chlorures		mg/L		S	7,40	7,40	7,40									1
SO4	Sulfates		mg/L		S	19,60	19,60	19,60									1
COT	Carbone organique total		mg/L C		S	3,10	3,10	3,10									1
ADET	Atrazine déacétyl		µg/l		S	0,00	0,00	0,00							0,1		1
NH4	Ammonium (en NH4)		mg/L		S	0,00	0,00	0,00									1
NO3	Nitrate (en NO3)		mg/L		S	2,80	2,80	2,80							20		1
NO2	Nitrite (en NO2)		mg/L		S	0,00	0,00	0,00							0,5		1
SB	Artimoline		µg/l		S	0,00	0,00	0,00							5		1
AS	Arsenic		µg/l		S	0,00	0,00	0,00							10		1
ATBZ	Atrazine		µg/l		S	0,00	0,00	0,00							0,1		1
SMZ	Sulfazine		µg/l		S	0,00	0,00	0,00							0,1		1

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAP BELIEUVRE AMONT

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	TYPE d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°f	S	6,60	6,60	6,60			1
PH	pH	unité pH	S	7,55	7,55	7,55			1
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	1,00	1,00	1,00	N. Limites	0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	9,00	9,00	9,00	N. Limites	0	1
CL	Chlorures	mg/L	S	0,64	0,64	0,64			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	10,00	10,00	10,00			1
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,56	0,56	0,56			1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	2,00	2,00	2,00		50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1

CAP BELIEUVRE AVAL

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	TYPE d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°f	S	9,00	9,00	9,00			1
PH	pH	unité pH	S	7,25	7,25	7,25			1
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	2,00	2,00	2,00	N. Limites	0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	4,00	4,00	4,00	N. Limites	0	1
CL	Chlorures	mg/L	S	0,61	0,61	0,61			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	14,00	14,00	14,00			1
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,00	0,00	0,00			1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	1,50	1,50	1,50		50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1

SAP : LA SERPAZ

CODE DU PARAMETRE	LIGELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NON LIMTES	LIMTES DE QUALITE MIN. - mg/L	NOUMRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrométrique	°	S	15,70	15,70	15,70			1
PH	pH	unitaph	S	7,85	7,85	7,85			1
STP	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml-MF	n/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	1
CL	Chlorures	mg/L	S	0,72	0,72	0,72			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	16,90	16,90	16,90			1
COF	Carbone organique total	mg/L C	S	0,00	0,00	0,00			1
ADET	Atrazine déséthy	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	1,40	1,40	1,40		50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1
SB	Androdine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		5	1
AS	Arsenic	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		10	1
ATBZ	Atazine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1
SMZ	Simazine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAP	LE CHATEAU
-----	------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	S	27,90	27,90	27,90			1
PH	pH	unité pH	S	8,05	8,05	8,05			1
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	1
CL	Chlorures	mg/L	S	3,00	3,00	3,00			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	41,50	41,50	41,50			1
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,00	0,00	0,00			1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	2,10	2,10	2,10		50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1
SB	Antimoine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		5	1
AS	Arsenic	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		10	1
ATPZ	Atrazine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1
SMZ	Simazine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1

CAP : LE MARCHE ABOUET

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	TYPAGE	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NON LIMITES	LIMITES DE QUALITE NON - MEN	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrométrique	°F	S	20,30	20,30	20,30			1
PH	PH	unité pH	S	7,20	7,20	7,20			1
STRE	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	1
CL	Chlorure	mg/L	S	3,40	3,40	3,40			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	50,00	50,00	50,00			1
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,00	0,00	0,00			1
ADET	Atrazine déséthy	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrate (en NO3)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		50	1
NO2	Nitrite (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1
SS	Aminome	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		5	1
AS	Arsenic	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		10	1
ATRZ	Atrazine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1
SMZ	Simazine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de RUCÉ

CAP LE MERU AMONT

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°f	S	26,90	26,90	26,90			1
PH	pH	unité pH	S	7,80	7,80	7,80			1
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	1,00	1,00	1,00	M. Limites I	0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	1
CL	Chlorures	mg/L	S	0,62	0,62	0,62			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	39,10	39,10	39,10			1
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,00	0,00	0,00			1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1

CAP LE MERU AVAL

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°f	S	21,00	21,00	21,00			1
PH	pH	unité pH	S	8,15	8,15	8,15			1
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	3,00	3,00	3,00	M. Limites I	0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	5,00	5,00	5,00	M. Limites I	0	1
CL	Chlorures	mg/L	S	0,76	0,76	0,76			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	3,60	3,60	3,60			1
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,69	0,69	0,69			1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1

STATION DE BARRAGE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	TYPE d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE MIN. - MAX.	NOBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrométrique	°F	S	9,40	10,20	10,20			2
PH	pH	unité pH	S	7,65	7,93	8,20			2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	S	0,00	1,50	3,00	0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100	0	2
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100ml	S	0,00	5,00	10,00	0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100	0	2
CL	Chlorures	mg/L	S	5,50	6,20	6,90			2
SO4	Sulfates	mg/L	S	14,10	21,30	28,50			2
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,50	0,55	0,60			2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	2,60	3,25	3,90		50	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	2

STATION DE CHAMPSOUCHE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	TYPE d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE MIN. - MAX.	NOBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrométrique	°F	S	41,50	41,50	41,50			1
PH	pH	unité pH	S	7,50	7,50	7,50			1
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	1
CL	Chlorures	mg/L	S	12,90	12,90	12,90			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	103,00	103,00	103,00			1
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	3,30	3,30	3,30			1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	1,90	1,90	1,90		50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de RUGE

TTP STATION DE HÉRY CHEF-LIEU

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE min - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	S	13,10	16,05	19,00			2
PH	pH	unité pH	S	7,70	7,70	7,85			2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
CL	Chlorures	mg/L	S	2,20	2,30	2,40			2
SO4	Sulfates	mg/L	S	10,00	15,70	21,40			2
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,67	0,80	0,93			2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	2,80	3,60	4,40		50	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	2

TTP STATION DE LA VARAPPE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE min - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T	13,60	16,40	19,00			2
PH	pH	unité pH	T	7,70	7,75	7,80			2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	2
CL	Chlorures	mg/L	T	0,70	0,85	1,00			2
SO4	Sulfates	mg/L	T	7,20	9,90	12,60			2
COT	Carbone organique total	mg/L C	T	1,00	1,25	1,50			2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	3,10	3,25	3,40		50	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5	2

TABLEAU 1 : Valeurs minimales, moyennes et maximales de quelques paramètres mesurés sur l'eau de la station de la UO

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	TYPE d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS MOYENS LIMTES	LIMTES DE QUALITE min - max	NUMBER DE VALEURS MEASUREES
TN	Titre hydrométrique	°	S	4,50	5,50	6,50			2
PH	pH	unité pH	S	7,05	7,20	7,35			2
STRF	Entérocoques/100ml-MS	cf/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli/100ml-MF	cf/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	2
CL	Chlorures	mg/L	S	1,20	1,40	1,50			2
SO4	Sulfates	mg/L	S	15,10	18,05	21,00			2
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,58	0,55	0,56			2
AMET	Azote disséthy	ppb	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	1,50	2,50	3,50		50	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	2
AS	Arsenic	ppb	S	0,00	10,10	10,50	10,50	10	2
ATPZ	Azazine	ppb	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1
SMZ	Sulfazine	ppb	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1

TYP STATION DE MONTGONBERT SAS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	S	3,20	4,45	5,70			2
PH	pH	unité pH	S	7,20	7,60	8,00			2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
CL	Chlorures	mg/L	S	0,78	0,81	0,84			2
SO4	Sulfates	mg/L	S	15,50	18,25	21,00			2
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,86	1,13	1,40			2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	0,92	1,26	1,60		50	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	2
AS	Arsenic	µg/l	S	7,20	8,25	9,30		10	2

STATION DE MONTIGNONNET HAUT

CODE DU PARAMETRE	LISELLE DU PARAMETRE	UNITE	TYP d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS HORS LIMTES	LIMTES DE QUALITE MM - max	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrométrique	°F	S	5,10	5,10	5,10			1
PH	pH	unité pH	S	6,70	6,70	6,70			1
STNF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -M/F	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	1
CL	Chloures	mg/L	S	2,70	2,70	2,70			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	12,50	12,50	12,50			1
COT	Carbone organique total	mg/L.C	S	1,10	1,10	1,10			1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	1,60	1,60	1,60		50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1
AS	Arsenic	µg/l	S	17,50	17,50	17,50	Pr. d'analyse 1	10	1

TTP STATION DES GARINS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°f	S	15,30	16,55	17,80			2
PH	pH	unité pH	S	7,66	7,75	7,85			2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
CL	Chlorures	mg/L	S	0,73	2,07	3,40			2
SO4	Sulfates	mg/L	S	14,40	16,05	17,70			2
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,67	1,04	1,40			2
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	1,50	1,75	2,00		50	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	2
AS	Arsenic	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		10	1
ATRZ	Atrazine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1
SMZ	Simazine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		0,1	1

TTP STATION DU CHATEAU

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrométrique	°	S	23,30	25,00	26,70			2
PH	pH	unité pH	S	7,95	8,03	8,10			2
STRF	Entérocoques/100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli/100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
CL	Chlorures	mg/L	S	2,70	3,25	3,60			2
SO4	Sulfates	mg/L	S	21,60	31,85	42,10			2
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,00	0,00	0,00			2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	2,10	2,20	2,30		50	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	2

STATION DU MONT DESSUS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	TYPAGE d'eau	VALEUR MIN. MEASUREE	VALEUR MOY. MEASUREE	VALEUR MAX. MEASUREE	RESULTATS NON LIMITEES	LIMITE DE QUALITE MIN - mm	NOMBRE DE VALEURS MEASUREES
TH	Titre hydrométrique	°	T	16,40	16,18	17,00			4
PH	pH	unité pH	T	7,85	7,94	8,00			4
STP	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00		0	4
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100ml	T	0,00	0,00	0,00		0	4
CL	Chlorures	mg/L	T	0,62	1,02	2,10			4
SO4	Sulfates	mg/L	T	14,40	16,68	17,60			4
COT	Carbone organique total	mg/L C	T	0,00	0,35	0,88			4
ADET	Azote disséjé	mg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			4
NO3	Nitrate (en NO3)	mg/L	T	1,40	1,48	1,50		50	4
NO2	Nitrite (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5	4
AS	Arsenic	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		10	1
ATPZ	Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1	1
SMZ	Simazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1	1

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP STATION DU VERNEY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrométrique	°	S	49,30	49,30	49,30			1
PH	pH		S	7,40	7,40	7,40			1
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	1
CL	Chlorures	mg/L	S	0,91	0,91	0,91			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	146,00	146,00	146,00			1
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	1,10	1,10	1,10			1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1

TTP STATION LE MANCHE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrométrique	°	S	23,50	23,50	23,50			1
PH	pH		S	8,45	8,45	8,45			1
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	1,00	1,00	1,00	H. Limites I	0	1
CL	Chlorures	mg/L	S	10,90	10,90	10,90			1
SO4	Sulfates	mg/L	S	25,40	25,40	25,40			1
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	0,55	0,55	0,55			1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1

UN LIGNE D'ADRESSE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NONS LIMTES	LIMITE DE QUALITE MIN - max	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	S	7,55	7,60	7,65			2
STRF	Entérocoques/100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli/100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2

UN LIGNE CHIFFRÉES

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NONS LIMTES	LIMITE DE QUALITE MIN - max	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	S	7,50	7,63	7,65			2
STRF	Entérocoques/100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli/100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2

UN LIGNE CHIFFRÉ-LIGU

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NONS LIMTES	LIMITE DE QUALITE MIN - max	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	7,65	7,66	8,10			12
STRF	Entérocoques/100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,05	1,00	0,00-1,00	0	18
ECOLI	Escherichia coli/100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	18
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			12
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5	2
SB	Ammoniac	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		5	2

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UCE

UDI UGINE HERY CHEF-LIEU

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE min - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	S	7,50	7,56	7,65			4
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	3,00	12,00	N. Limites I	0	4
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	2,00	8,00	N. Limites I	0	4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			4

UDI UGINE HERY COLONIE D'IVRY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE min - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	8,00	8,11	8,20			4
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	4
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			4

UDI UGINE HERY LES HAFFORDS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE min - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	S	7,90	8,00	8,10			2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00		0,5	1
SB	Antimoine	µg/l	S	0,00	0,00	0,00		5	1

UNITE : L'ANCRE LA PLAINNE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NON LIMITES	LIMITES DE QUALITE MIN - MAX	NUMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	PH	unité pH	S	7,45	7,60	7,75			2
STRF	Entérocoques/100ml-MS	n/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli/100ml-MF	n/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2

UNITE : L'ANCRE LE CHATEAU

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NON LIMITES	LIMITES DE QUALITE MIN - MAX	NUMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	PH	unité pH	S	7,55	8,00	8,20			2
STRF	Entérocoques/100ml-MS	n/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli/100ml-MF	n/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2

UNITE : L'ANCRE LE MOULIN

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NON LIMITES	LIMITES DE QUALITE MIN - MAX	NUMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	PH	unité pH	S	7,35	7,50	7,60			2
STRF	Entérocoques/100ml-MS	n/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli/100ml-MF	n/100ml	S	0,00	0,00	0,00		0	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI USINE LES MONTS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MEASUREE	VALEUR MOY. MEASUREE	VALEUR MAXI. MEASUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MEASUREES
PH	pH	unité pH	T	7,90	8,00	8,05			4
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	4
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,25	1,00	H. Limites I	0	4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			4
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5	1
SB	Antimoine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		5	1

UDI USINE L'ISLE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MEASUREE	VALEUR MOY. MEASUREE	VALEUR MAXI. MEASUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MEASUREES
PH	pH	unité pH	S	7,20	7,61	8,00			4
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,75	3,00	H. Limites I	0	4
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,25	1,00	H. Limites I	0	4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			4
AS	Arsenic	µg/l	S	0,00	7,48	10,20	H. Limites I	10	4

UDI USINE MONTGOMBERT BAS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MEASUREE	VALEUR MOY. MEASUREE	VALEUR MAXI. MEASUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MEASUREES
PH	pH	unité pH	S	7,40	7,65	7,85			4
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	4
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			4
AS	Arsenic	µg/l	S	6,70	8,53	10,30	H. Limites I	10	4

USINE D'UNTOURBENT HAUT

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NON LIMTES	LIMITE DE QUALITE MIN - max	NOBRE DE VALEURS MESUREES
PH	PH	unité pH	S	7,20	7,90	7,40			2
STRF	Entérocoques/100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli/100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2
AS	Arsenic	µg/l	S	15,80	16,45	17,90		10	2

USINE OUTREBOISE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NON LIMTES	LIMITE DE QUALITE MIN - max	NOBRE DE VALEURS MESUREES
PH	PH	unité pH	S	7,70	7,84	8,00			4
STRF	Entérocoques/100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,50	2,00		0	4
ECOLI	Escherichia coli/100ml -MF	n/100mL	S	0,00	0,25	1,00		0	4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			4

USINE RESEAU SOUS-PLAN VORREY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAX. MESUREE	RESULTATS NON LIMTES	LIMITE DE QUALITE MIN - max	NOBRE DE VALEURS MESUREES
PH	PH	unité pH	S	7,50	7,65	7,70			2
STRF	Entérocoques/100ml-MS	n/100mL	S	0,00	0,00	0,00		0	2
ECOLI	Escherichia coli/100ml -MF	n/100mL	S	0,00	1,00	2,00		0	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	0,00	0,00	0,00			2
AS	Arsenic	µg/l	S	5,50	7,55	8,90		10	2

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : UGINE

Sur le plan bactériologique, le contrôle sanitaire met en évidence des pollutions le plus souvent de faible ampleur mais régulières; en 2010 l'eau distribuée sur le réseau "Sous Plan Vorget" est restée de qualité insuffisante.

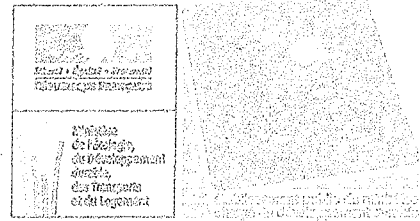
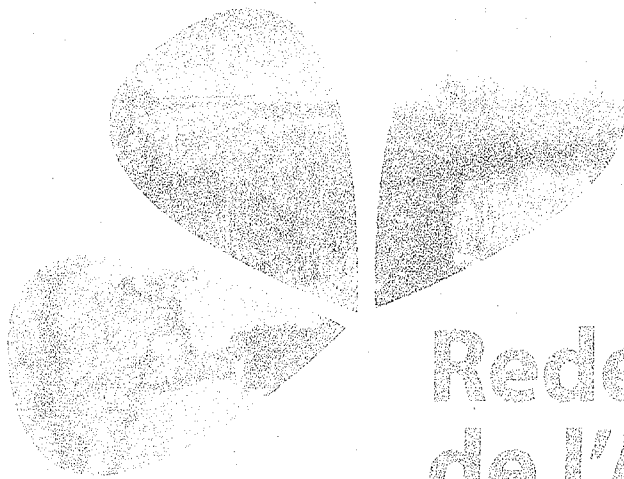
Sur le plan chimique, la situation s'est améliorée semble t'il sur la partie basse de Montgombert, néanmoins les excédents d'arsenic perdur ent sur le réseau Haut de Montgombert. Cette situation changera de manière significative lorsque la restructuration des réseaux sur ce secteur sera effective avec la mise en service de la source de Bangey Lingrat et l'abandon des sources arseniées. En 2010 des excès réguliers d'arsenic ont été observés sur le réseau de l'Isle, ces dépassements de limites de qualité devront être attentivement surveillés en 2011 et corrigés s'ils perdurent. Partout ailleurs, l'eau distribuée en 2010 a été de bonne qualité.

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

une ville d'avance

Fos

ANNEXE N°2



Redevances et aides de l'Agence de l'eau :

QUI EST L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'eau est un acteur public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

L'agence apporte son expertise à ces acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation. Elle met à disposition de tous des informations sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques.

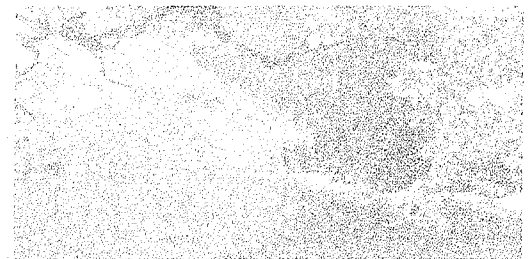
LES REDEVANCES : FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'EAU

Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau.

Les ménages, abonnés aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires), paient leurs redevances via la facture d'eau.

Tous les habitants s'acquittent de la redevance pour pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau mais aussi en fonction des performances du système d'assainissement en place (collectif ou individuel). Le service de l'eau collecte ces redevances et les reverse à l'Agence de l'eau.



Les services d'eau paient une redevance de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau.

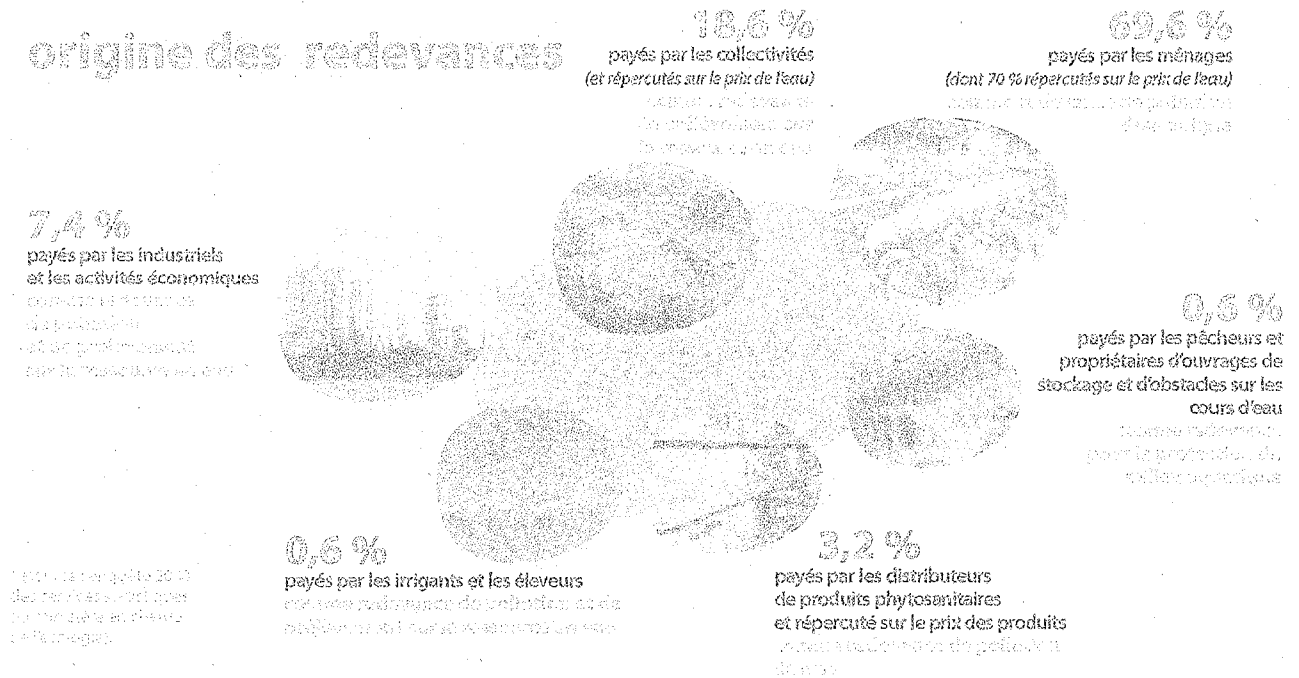
Les autres usagers (industriels, artisans, agriculteurs, pêcheurs...) paient également des redevances directement à l'Agence de l'eau.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par les comités de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux sont augmentés dans les zones de fragilité des ressources en eau. Les redevances sont encadrées par la loi, font l'objet de contrôles et leur paiement est obligatoire.

392,5 M€ DE REDEVANCES PERÇUES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2008

Pour les ménages, les redevances représentent 12,5 % du prix du m³ d'eau potable payé sur la facture d'eau (prix moyen de l'eau 2,96 €/m³ TTC en 2008)*. Ainsi, un ménage composé de 3-4 personnes consommant 120 m³/an, dépense 30 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 3,75 € pour les redevances.

origine des redevances

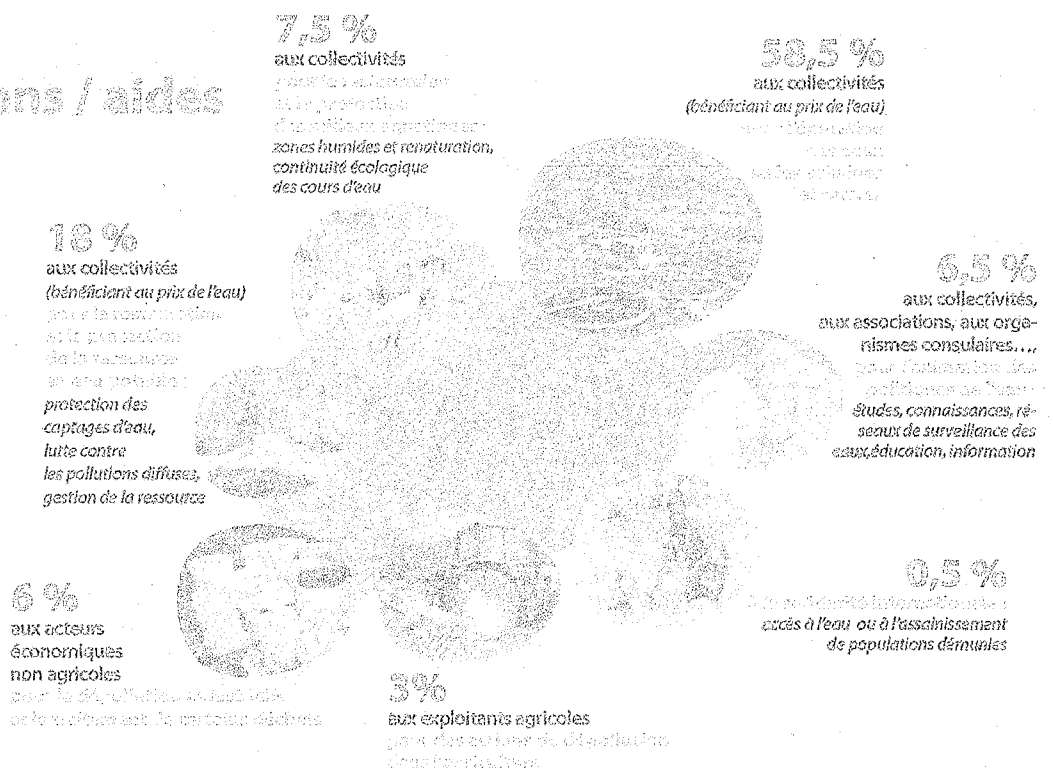


UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

Plus de 85 % du produit des redevances sont redistribués sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités et se partage pour le reste entre des acteurs publics ou privés et des actions de solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse et entre les communes urbaines et rurales.

interventions / aides

Solidarité envers les communes rurales : l'Agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Ces aides représentent environ 8 % des aides versées aux collectivités.



Exemples d'actions réalisées par l'Agence de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

Pour dépolluer les eaux

36 stations d'épuration de plus de 2 000 EH aidées en 2010 pour leur mise aux normes européennes, dont 3 en Corse. Des plus importantes, Ajaccio (60 000 EH), aux plus petites, Gouhenans (500 EH) avec son filtre planté de roseaux.

29 opérations sur des secteurs sensibles à la pollution (zones de baignade, de conchyliculture).

Pour préserver les ressources en eau potable

31 captages prioritaires Grenelle en cours de protection et 104 ayant une zone de protection délimitée. 14 000 ha supplémentaires de surface agricole utile concernés par des mesures agro-environnementales, dont 10 000 ha aidés au titre de l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

3 766 kms de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus en 2010.

53 ouvrages rendus franchissables par les poissons en 2010, soit 131 ouvrages sur lesquels la continuité écologique est restaurée depuis 4 ans.

1 236 ha de zones humides concernés par une aide. Soit 19 400 ha préservés en 4 ans.

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

212 contrats « zéro phyto » passés en 2010, dont 165 avec les communes.

40 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

Pour le partage de la ressource et les économies d'eau sur les territoires en déficit

Au total, 44 plans de gestion de la ressource en cours d'élaboration, dont 3 terminés en 2010, et 19 programmes de réduction des prélèvements directs en cours qui ont permis d'économiser plus de 15 M de m³ d'eau en 2010.

Pour la gestion solidaire des eaux

39 opérations engagées par les maîtres d'ouvrages du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

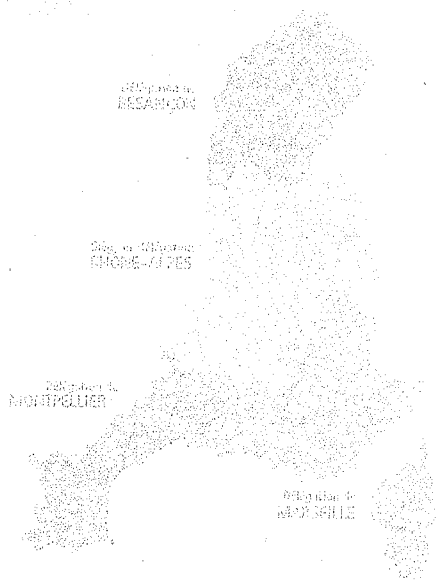
Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau pour 2015, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale de leurs interventions (aides et redevances) :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs de l'eau et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les six agences de l'eau disposent d'un statut d'établissement public et relèvent de la sphère du ministère chargé de l'écologie. Elles regroupent 1 600 collaborateurs.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient sur deux bassins, Rhône-Méditerranée et Corse.

La France métropolitaine est
découpée en 7 bassins
hydrographiques sur lesquels
interviennent les agences de l'eau.



- 300 000 habitants permanents (la plus faible densité de population de la France métropolitaine)
- 4 millions de touristes chaque année
- 80 % d'emplois tertiaires ; industrie et agriculture peu développées
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

- mettre aux normes les stations d'épuration
- sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- améliorer la gestion quantitative de la ressource

- 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

- lutter contre la pollution toxique et les pollutions diffuses
- améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- restaurer les milieux aquatiques dégradés

Le bassin Rhône-Méditerranée couvre principalement 5 régions (23 départements). Il compte également quelques communes situées dans 6 autres départements (Ariège, Aveyron, Loire, Lozère, Haute-Marne, Vosges).



Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse
2-4, allée de Lodz - 69363 Lyon cedex 07
Téléphone : 04 72 71 26 00

Pour en savoir plus : www.eaurmc.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



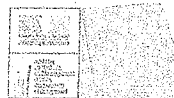
Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.



LES
AGENCES
DE L'EAU

ONEMA
Office National
de l'Eau et de
Milieu Aquatique



www.l'agenceealrme.fr